



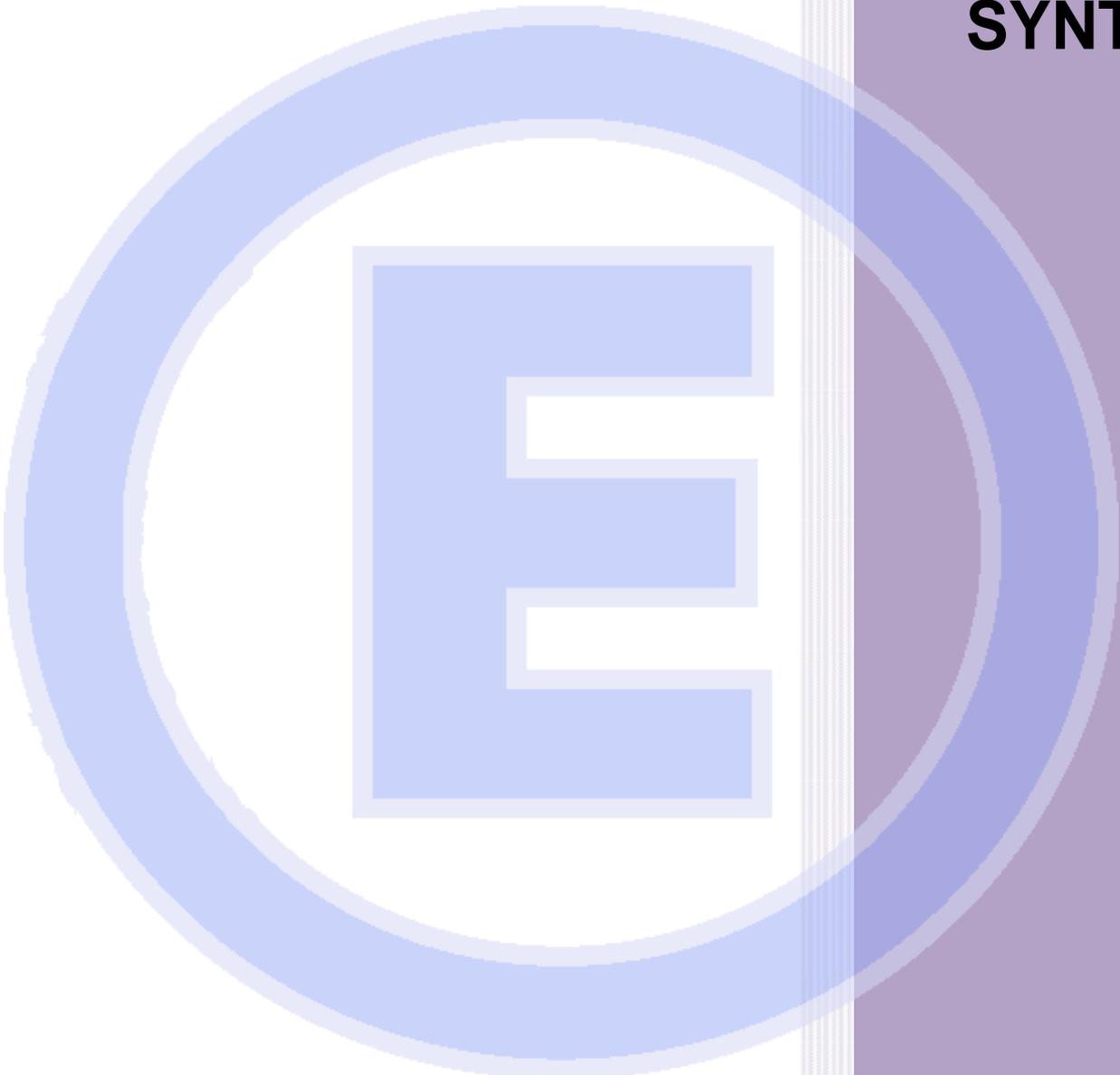
**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

2020

# **BILAN SOCIAL ACADEMIQUE**

**SYNTHESE**



**E**

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : LES PERSONNELS .....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 2 : LES ABSENCES.....</b>	<b>10</b>
<b>PARTIE 3 : LA FORMATION CONTINUE .....</b>	<b>13</b>
<b>PARTIE 4: LES ACTIVITES DU CONSEIL MOBILITE CARRIERE.....</b>	<b>15</b>
<b>PARTIE 5 : LA SANTE AU TRAVAIL ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.....</b>	<b>18</b>
<b>PARTIE 6: LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS ET L'ACTION SOCIALE .....</b>	<b>21</b>
<b>PARTIE 7: LE DISCIPLINAIRE .....</b>	<b>23</b>
<b>PARTIE 8: RETRAITE .....</b>	<b>24</b>
<b>PARTIE 9: RECRUTEMENTS ET PROMOTIONS .....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE 10: REMUNERATIONS ET INDICES MOYENS.....</b>	<b>30</b>
<b>PARTIE 11: LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ....</b>	<b>32</b>

## PARTIE 1 : LES PERSONNELS

### 1-1 Vue d'ensemble des effectifs de l'académie au 31 décembre 2020

En 2020 la population académique, tous corps confondus, a atteint cette année 47730 personnes (45448 personnes l'année précédente).  
L'académie de Toulouse est composée à 73,28% de titulaires.

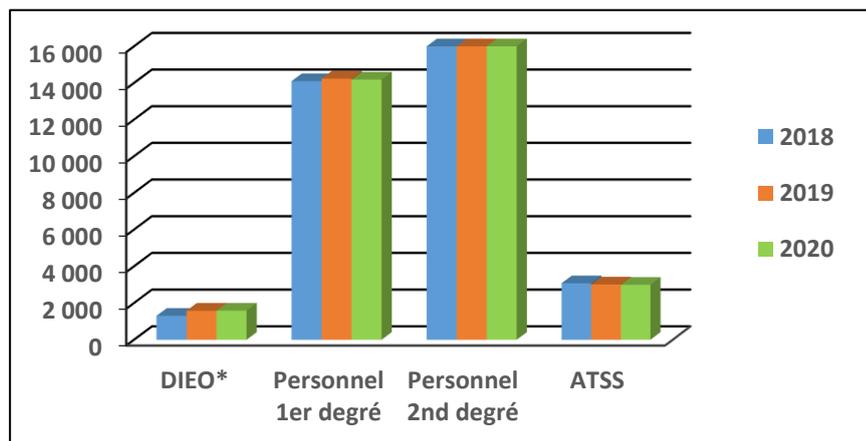
Les personnels enseignants du premier et du second degrés représentent 86,91% des effectifs titulaires, les ATSS : 8,56% et les personnels de direction, d'inspection, d'éducation : 4,53% (les Psy-EN sont intégrés aux effectifs du 2nd degré).

Cette année on constate une baisse (-96) des effectifs titulaires.

La population enseignante du 2nd degré est constituée à 54,89% de certifiés, 14,12% de professeurs de lycée professionnels, 13,18% d'agrégés. Elle enseigne essentiellement en collège (45,06%), en lycée à hauteur de 31,62% et en lycée professionnel pour 16,24%.

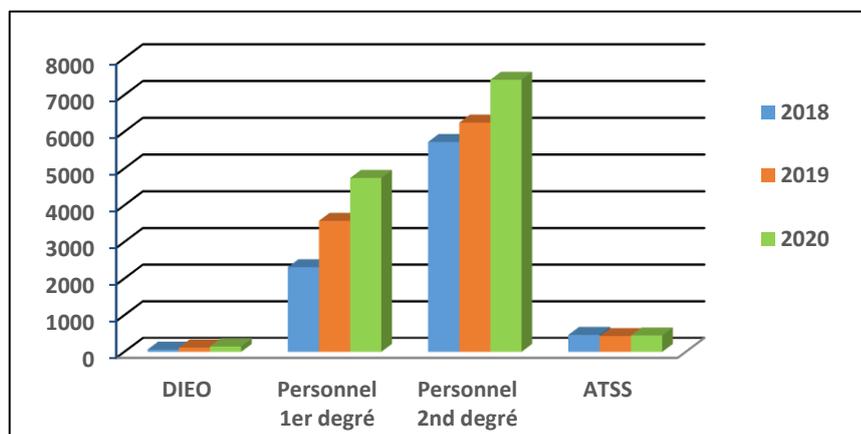
#### 1.1.1 Effectifs des personnels titulaires

Effectifs des personnels titulaires :



#### 1.1.2 Effectifs des personnels non titulaires

Effectifs des personnels non titulaires :



# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## 1.1.3 Evolution des effectifs des personnels

	2018	2019	2020	Evolution 2018 / 2019	Evolution 2019 / 2020	Evolution 2018 / 2020
<b>Titulaires</b>	35 122	35 072	34 976	-0,1%	-0,3%	-0,4%
<b>Non titulaires</b>	8 564	10 376	12 754	17,5%	18,6%	48,9%
<b>Ratio des NT (yc MI/SE)</b>	19,60%	22,83%	26,72%	3,23	3,89	7,12

## 1.1.4 Evolution des effectifs par fonction et catégorie statutaire

Les tableaux ci-dessous concernent l'ensemble des personnels (titulaires et non titulaires).

	2018	2019	2020	Evo. Acad. 2019/2020	% de femmes Acad.	Age moy. Acad.
<b>TOTAL DIEO</b>	1369	1355	1384	2,1	63,0	49
<b>TOTAL Person. 1er degré</b>	16410	17814	18929	6,3	87,6	44
<b>TOTAL Person. 2nd degré</b>	22366	22838	23977	5,0	65,2	44
<b>TOTAL ATSS</b>	3541	3441	3440	0	80,7	49

Les chiffres au 1er décembre 2018 (source : application BSA)

## 1-2 Structure par âge

En 2020, la population où l'âge moyen est le plus élevé est celui des Personnels de direction et d'inspection (52 ans), suivi par les ATSS (49 ans). C'est chez les Personnels du 2nd degré que l'âge moyen est le moins élevé (43 ans).

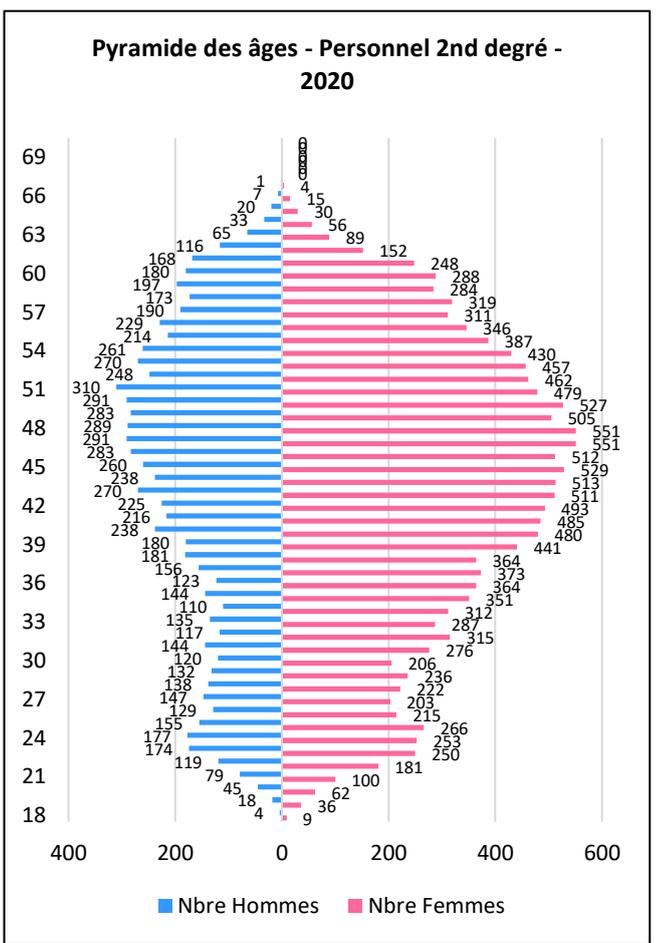
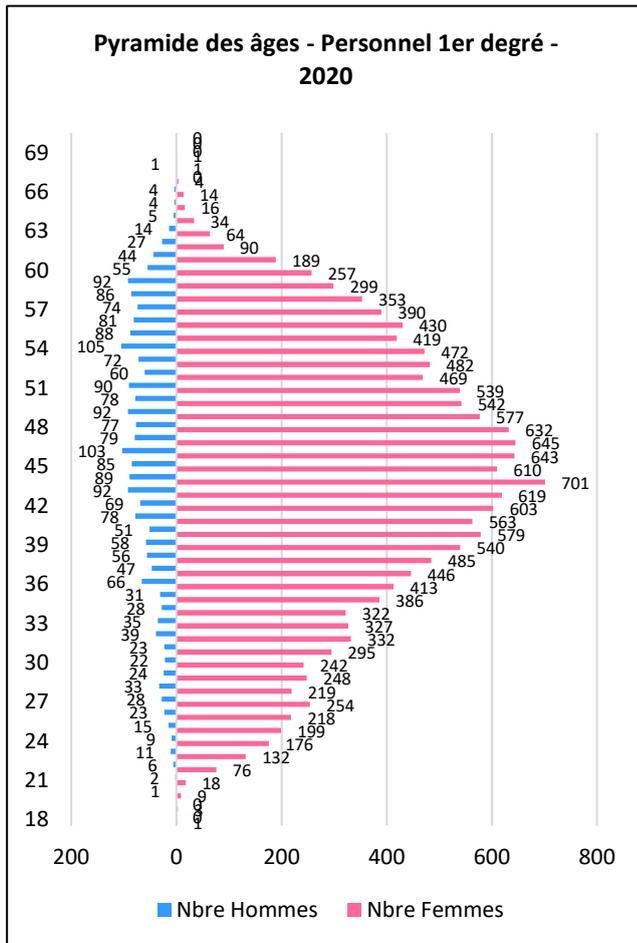
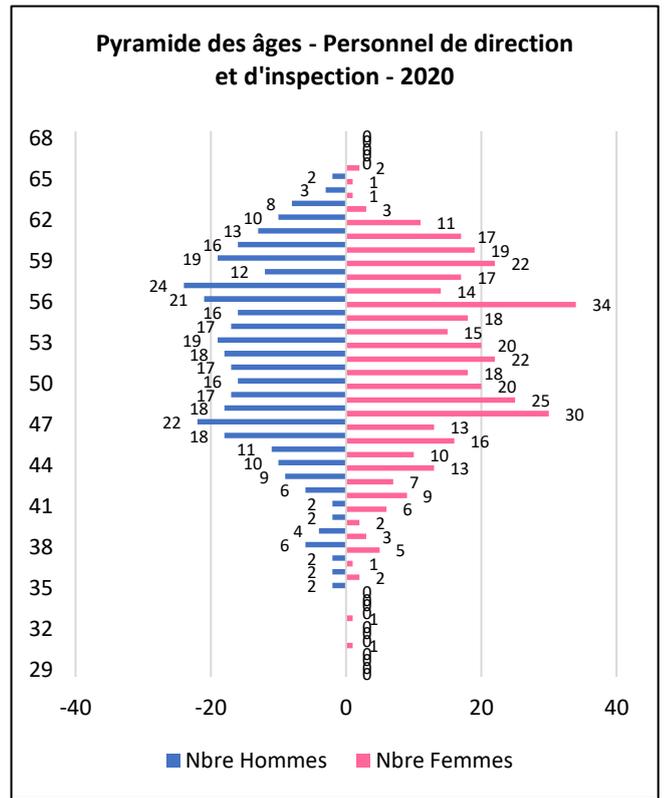
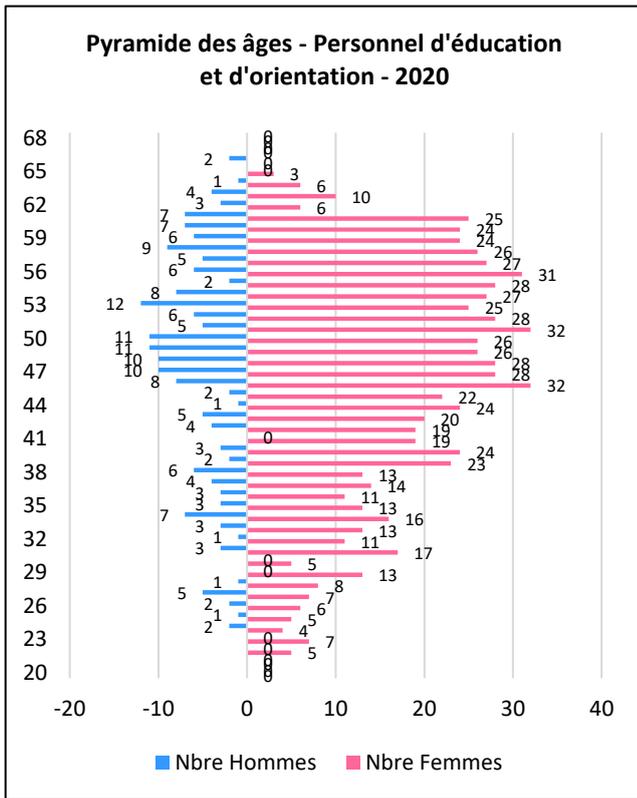
À l'exception des Personnels de direction et d'inspection (52,37% de femmes), la féminisation est importante. Elle est particulièrement importante chez les Personnels du 1er degré (87,58%).

Les 2 tranches d'ancienneté les plus importantes sont :

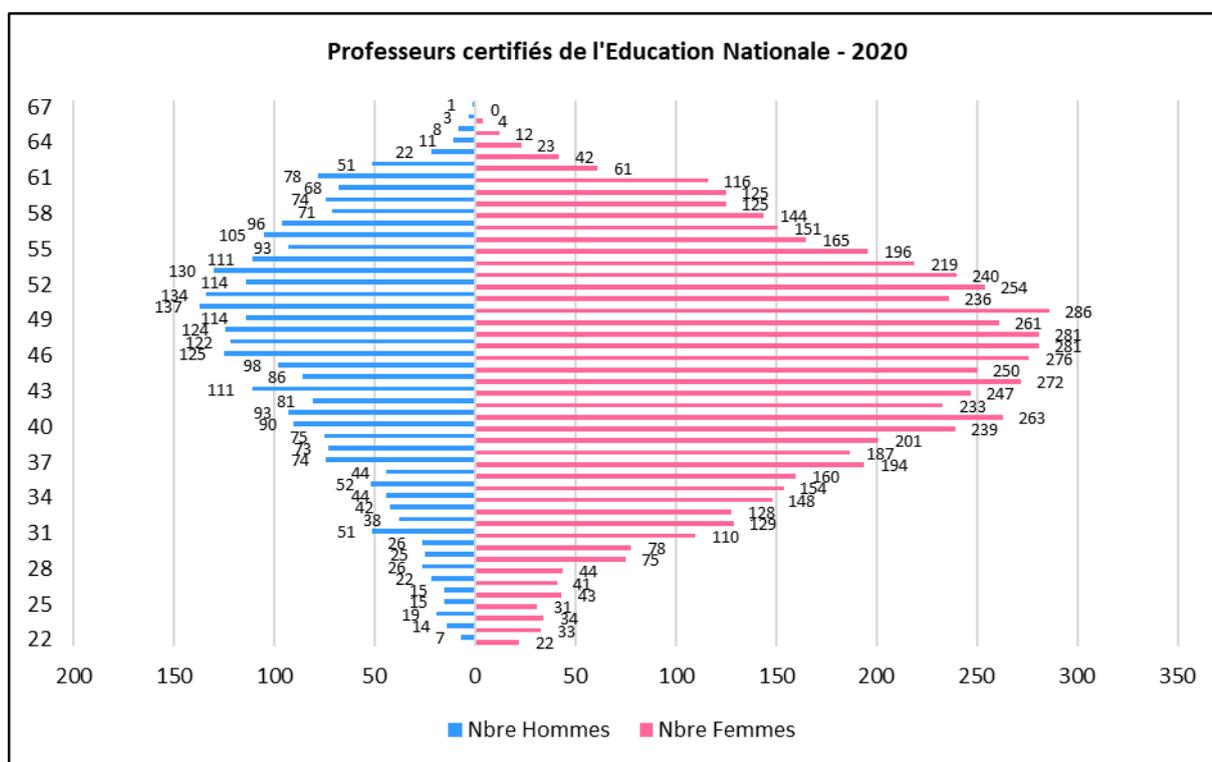
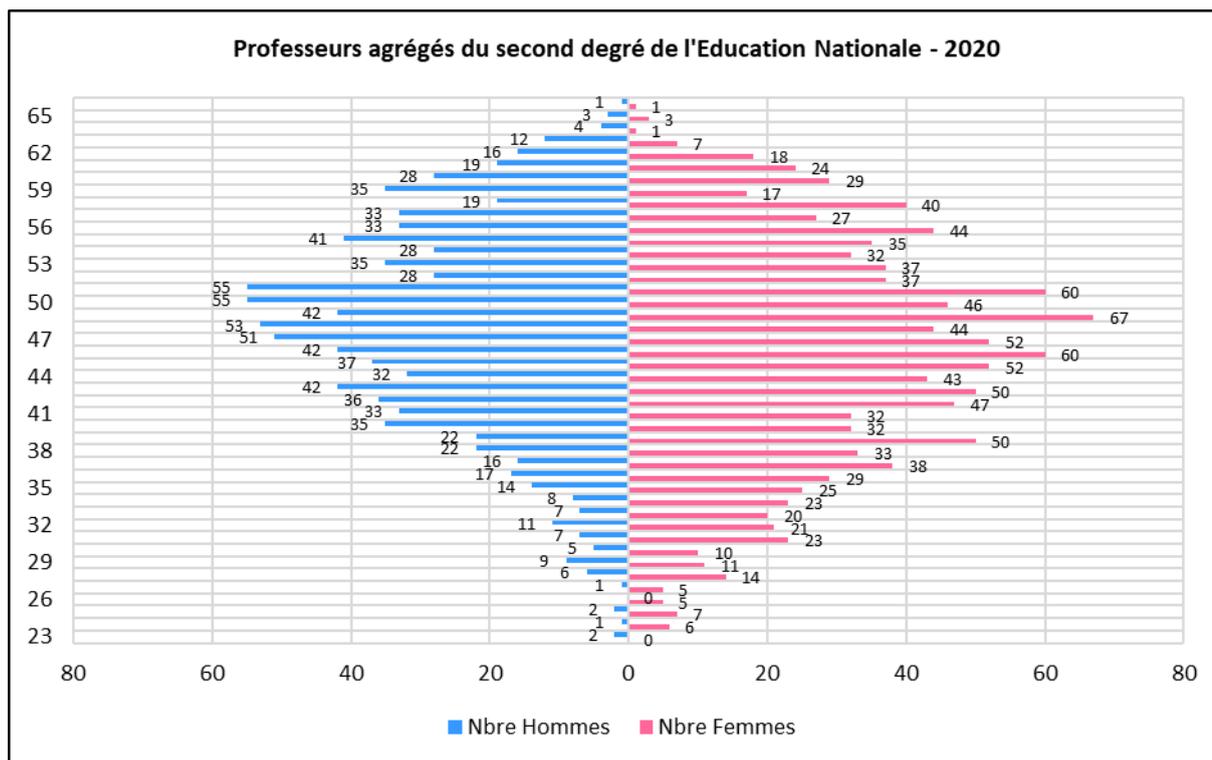
- pour les Personnel de direction et d'inspection : les 25 à 29 ans suivis par les 20 à 24 ans,
- pour les Personnel d'éducation et d'orientation : les 15 à 19 ans suivis par les 25 à 29 ans,
- pour les Personnel du 1er degré : les 15 à 19 ans suivis par les 20 à 24 ans,
- pour les Personnel du 2nd degré : les 15 à 19 ans suivis par les 20 à 24 ans,
- et pour les ATSS : les 20 à 24 ans suivis par les 15 à 19 ans.

Globalement, l'ancienneté générale de service (AGS) des personnels de l'académie est égale à l'AGS moyenne nationale.

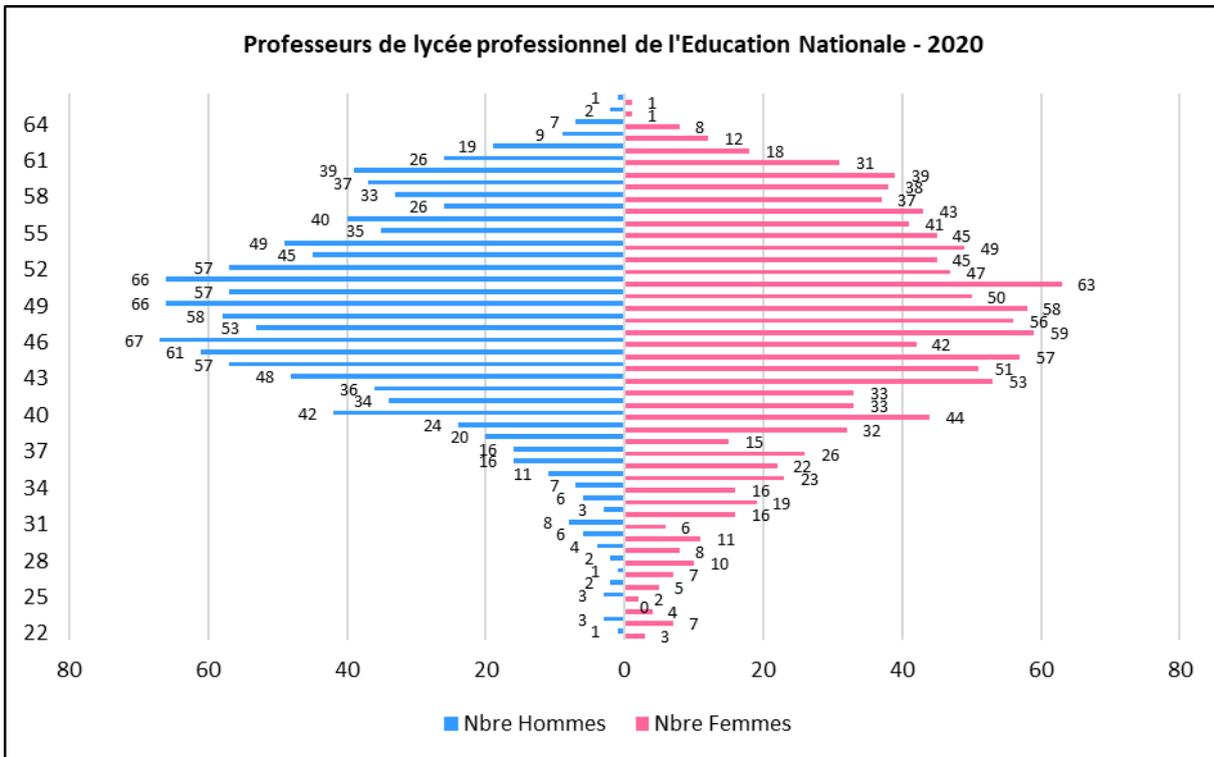
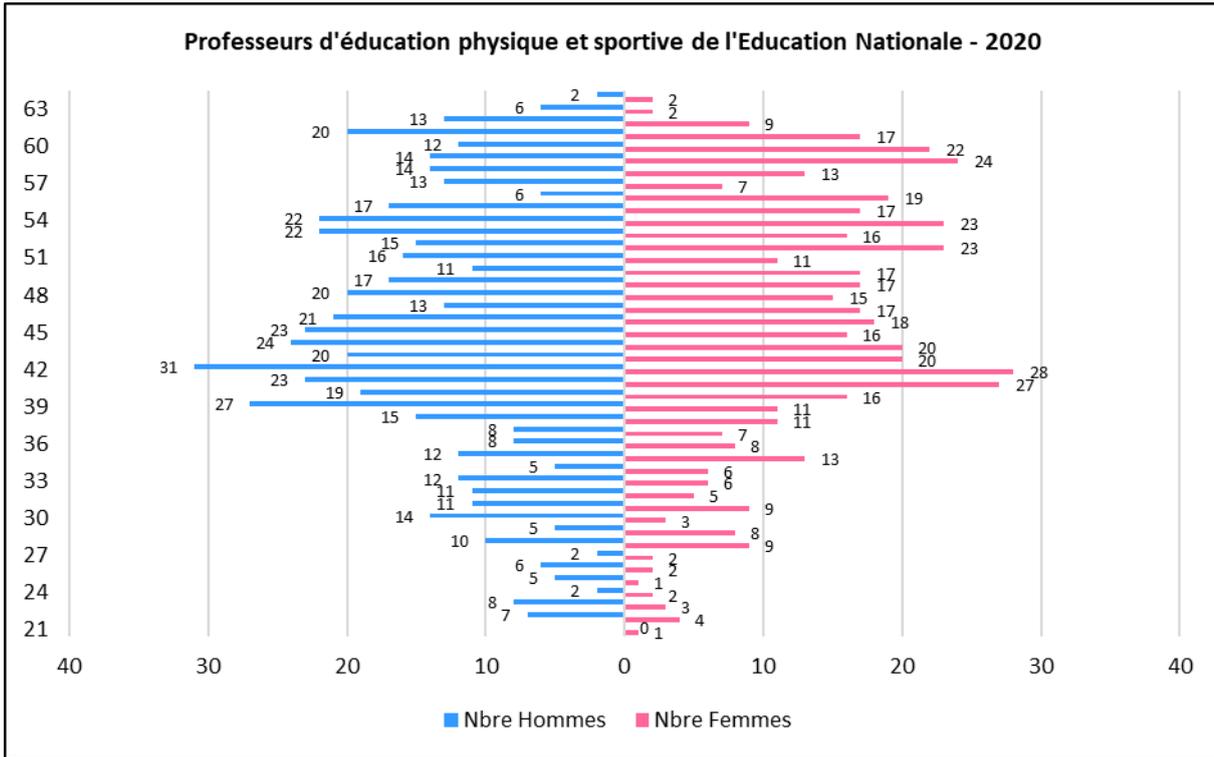
# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

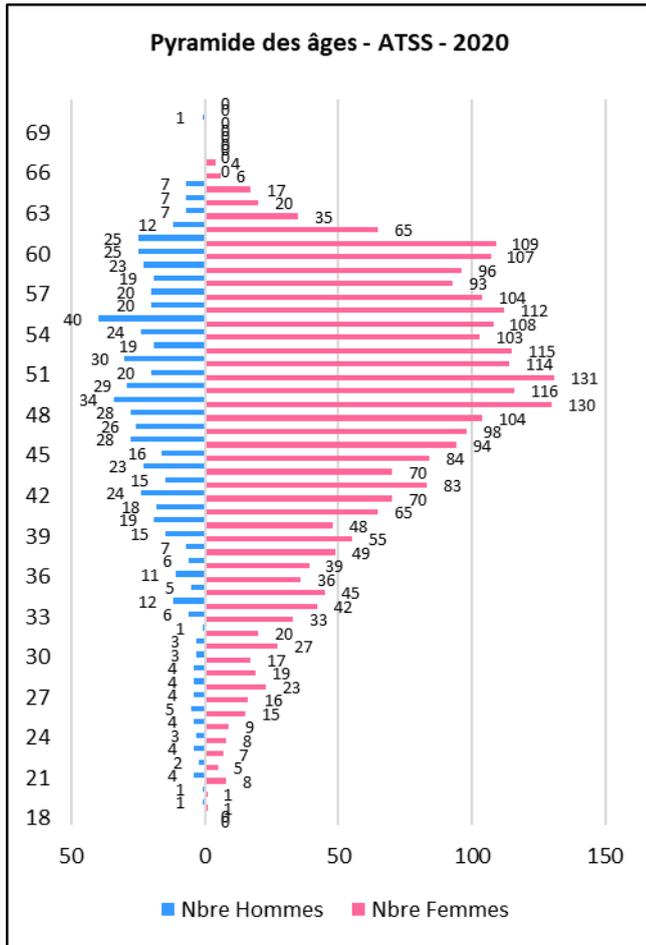


# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020



# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020





**1.3 Modalité de service et temps partiel**

Deux régimes de temps partiel existent :

- le temps partiel sur autorisation,
- le temps partiel de droit.

Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée  
 Décret n°82-624 du 20 juillet 1982 modifié

**Modalités de service et temps partiel**

En 2020 la féminisation des personnels intervenant dans les établissements a des conséquences fortes, notamment, sur le temps partiel. En effet, ce sont quasi exclusivement des femmes qui utilisent cette modalité de travail :

- de 87% à 72% de femmes pour les personnels de DIEO selon la quotité de temps partiel choisie.
- de 100% à 91% de femmes pour les personnels du 1er degré selon la quotité de temps partiel choisie.
- de 88% à 76% de femmes pour les personnels du 2nd degré selon la quotité de temps partiel choisie.
- de 97% à 89% de femmes pour les ATSS selon la quotité de temps partiel choisie.

La tranche d'âge où l'on trouve la plus forte proportion de temps partiel est celle des :

- \* 65 ans et + pour les personnels de DIEO,
- \* 30 - 34 ans pour les personnels du 1er degré, suivis des 35 - 39 ans,
- \* 35 - 39 ans pour les personnels du 2nd degré, suivis des 60 - 64 ans,
- \* 35 - 39 ans pour les ATSS, suivis des 40 - 44 ans.

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## Evolution des personnels avec une affectation à temps partiel

	2018	2019	2020	Evolution Académie 2018/2020	Evolution Académie 2019/2020
<b>DIEO</b>	49	49	63	29%	29%
<b>Person. 1er degré</b>	1 573	1621	1594	1%	-2%
<b>Person. 2nd degré</b>	1 425	1349	1356	-5%	1%
<b>ATSS</b>	476	449	452	-5%	1%
<b>Total</b>	<b>3 523</b>	<b>3468</b>	<b>3465</b>	<b>-2%</b>	<b>0%</b>

Chiffres au 1er décembre 2020 (source : application BSA)

## Evolution des effectifs selon les modalités de service

Evolution des effectifs selon les modalités de service	2018	2019	2020
Crédit d'heures pour fonction élective	1		2
Temps incomplet	5 832	7 583	9 663
Temps partiel de droit pour élever un enfant	1 131	1 067	1 038
Temps partiel de droit pour personne handicapée	260	309	334
Temps partiel de droit pour soins à enfant ou à ascendant ou à conjoint	222	247	270
Temps partiel pour raison thérapeutique après accident de service ou maladie professionnelle		2	
Temps partiel pour raison thérapeutique après congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie ou congé de longue durée		1	1
Temps partiel pour raison thérapeutique après congé pour invalidité temporaire imputable au service			1
Temps partiel pour solidarité familiale			2
Temps partiel sur autorisation	1 768	1 640	1 665
Temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise	22	20	18
Temps partiel thérapeutique	120	182	134
Temps plein	743	743	742
Travail à temps plein	33 587	33 654	33 860

## 1.4 Flux

Les informations liées à ce chapitre permettent de visualiser les motifs de sorties provisoires et de réintégrations des agents par corps. Pour des raisons techniques, les personnels de direction et d'inspection ne sont pas pris en compte. Ces motifs s'associent principalement soit à des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois (notamment liés à la famille) soit à des mises en disponibilité ou à des détachements.

### Sorties provisoires (disponibilité, congé parental ...)

	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.
Personnel du 1er degré	283	NC
Personnel du 2nd degré	259	NC
Personnel ATSS	58	NC

### Réintégrations (disponibilité, congé parental ...)

	Nb d'indiv. aca.	Poids aca.
Personnel du 1er degré	235	NC
Personnel du 2nd degré	210	NC
Personnel ATSS	38	NC

## PARTIE 2 : LES ABSENCES

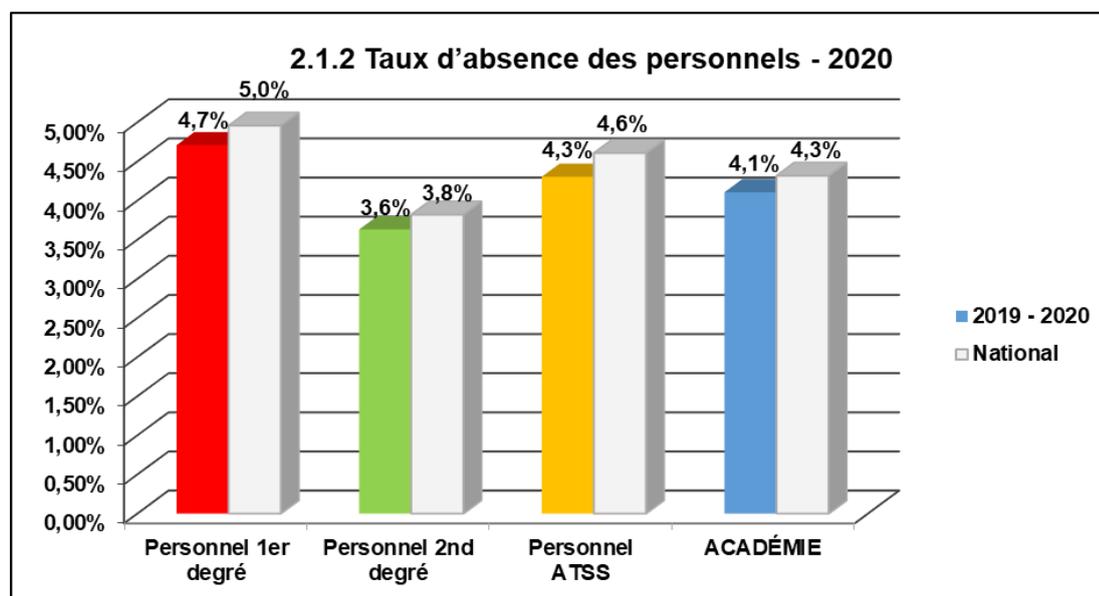
Les chiffres sur les absences proviennent des données issues du module congé des bases de gestion des personnels. Tous les congés sont pris en compte, y compris les congés de longue durée et les congés de formation. L'observation des absences s'effectue entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 31 août 2020, le nombre de personnes dans l'académie est l'effectif au 1 décembre 2020.

En 2019 - 2020, globalement le nombre de jours de congé (toutes absences confondues) est en diminution par rapport à l'année scolaire précédente, -90255 jours sur un volume global de 681001 jours (771256 jours en 2018 - 2019)

Le nombre de personnes ayant pris au moins un congé est en baisse avec 26440 personnes (30006 personnes l'année scolaire précédente). La durée des congés par personne est de 15 jours (17,7 l'année scolaire précédente), elle est de 15,8 jours au niveau national. La durée moyenne des congés, par personne ayant pris au moins un congé, est de 25,8 jours (25,7 l'année précédente), elle est de 27,1 jours au niveau national.

Le taux d'absentéisme académique, tous corps confondus s'élève à 4,1% (niveau national : 4,3%). Tous les corps ne sont pas uniformément absents. Les taux d'absence par niveau, en 2019 - 2020 sont :

- dans le 1<sup>er</sup> degré : 5,4% (5,5% en 2018 - 2019) ; 5,5% au niveau national,
- dans le 2<sup>nd</sup> degré : 4,4% (4,4% en 2018 - 2019) ; 4,3% au niveau national,
- pour les ATSS : 4,6% (4,9% en 2018 - 2019) ; 4,8% au niveau national.



Quatre motifs d'absence ressortent de façon évidente :

- Maladie (ordinaire, CLM, CLD)
- Maternité
- Formations
- Autorisations d'absences

En 2019-2020, selon les populations, l'évolution du nombre de jours d'absences diffère :

- il diminue pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré,
- il diminue pour les personnels du 2<sup>nd</sup> degré,
- et il diminue pour les ATSS.

Le nombre de personnes prenant au moins un congé :

- diminue dans le 1<sup>er</sup> degré,
- diminue dans le 2<sup>nd</sup> degré,
- diminue pour les ATSS,

Les absences les plus nombreuses ont comme motifs principaux : Maladie Ordinaire, Autorisation d'absence, Formation.

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

L'analyse des congés pour 'Maladie Ordinaire' montre que :

- le nombre de jours de congés diminue dans le 1er degré, son nombre d'absences diminue avec une durée moyenne qui augmente,
- le nombre de jours de congés diminue dans le 2nd degré, son nombre d'absences diminue avec une durée moyenne qui augmente,
- le nombre de jours de congés diminue pour les ATSS, son nombre d'absences diminue avec une durée moyenne qui augmente.

En ce qui concerne les congés pour 'Formation Professionnelle' :

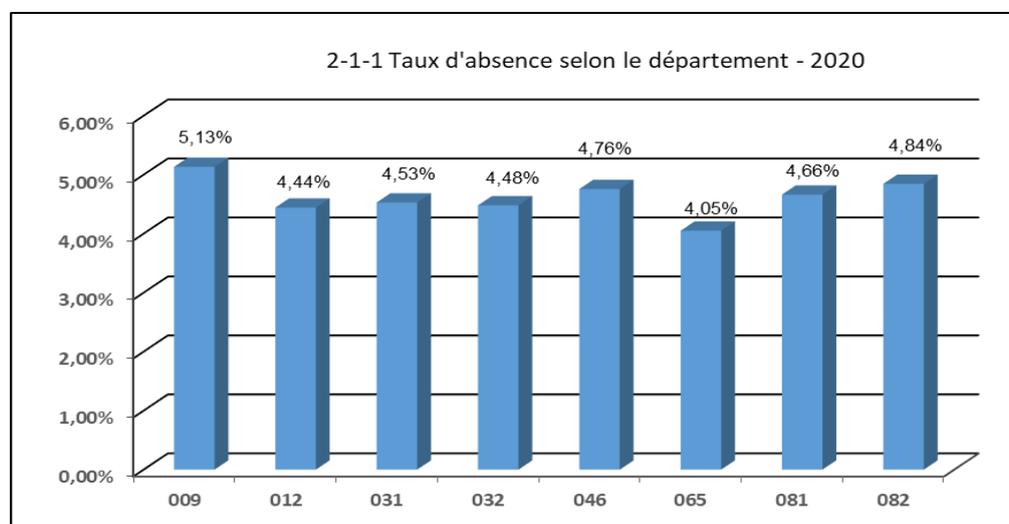
- le nombre de jours de congés diminue dans le 1er degré, et la durée moyenne d'absence augmente,
- le nombre de jours de congés diminue dans le 2nd degré, et la durée moyenne d'absence est stable,
- le nombre de jours de congés augmente pour les ATSS, et la durée moyenne d'absence augmente.

Pour les 'Accidents du travail' (21 963 jours en 2019-2020 pour 768 absences, 23 347 jours pour 977 absences l'année précédente) :

- le nombre de jours de congés diminue dans le 1er degré, et la durée moyenne d'absence augmente,
- le nombre de jours de congés augmente dans le 2nd degré, et la durée moyenne d'absence augmente,
- le nombre de jours de congés diminue pour les ATSS, et la durée moyenne d'absence augmente.

## Récapitulatif des congés pour l'ensemble du personnel

2-1-1 Récapitulatif des congés pour l'ensemble du personnel - 2020	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	National
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	752 205	771 256	681 001	0
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	114 220	115 609	79 350	0
Nombre de personnes dans l'académie	42 887	43 686	45 448	0
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	29 527	30 006	26 440	0
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	13 360	13 680	19 008	0
Durée des congés par personne	17,5	17,7	15,0	15,8
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	25,5	25,7	25,8	27,1
Nombre moyen de congés pris	2,7	2,6	1,7	1,8
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,9	3,9	3,0	3,0
Taux d'absence (Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire/(Nombre de personnes dans l'académie*365) *100	4,8%	4,8%	4,1%	4,3%



## SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

### Récapitulatif des congés des personnels du premier degré

Récapitulatif des congés - Personnels 1er degré - 2020	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	National
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	318 176	327 738	307 147	0
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	52 028	51 352	36 243	0
Nombre de personnes dans l'académie	15 926	16 472	17 875	0
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	12 707	12 831	11 593	0
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	3 219	3 641	6 282	0
Durée des congés par personne	20,0	19,9	17,2	18,1
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	25,0	25,5	26,5	26,5
Nombre moyen de congés pris	3,3	3,1	2,0	2,3
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	4,1	4,0	3,1	3,3
Taux d'absence (Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire/(Nombre de personnes dans l'académie*365) *100	5,5%	5,5%	4,7%	5,0%

### Récapitulatif des congés des personnels du second degré

Récapitulatif des congés - Personnel 2nd degré - 2020	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	National
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	373 343	379 619	319 795	0
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	56 593	58 607	38 927	0
Nombre de personnes dans l'académie	23 381	23 673	24 132	0
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	15 080	15 451	13 404	0
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	8 301	8 222	10 728	0
Durée des congés par personne	16,0	16,0	13,3	13,9
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	24,8	24,6	23,9	26,3
Nombre moyen de congés pris	2,4	2,5	1,6	1,5
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,8	3,8	2,9	2,8
Taux d'absence (Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire/(Nombre de personnes dans l'académie*365) *100	4,4%	4,4%	3,6%	3,8%

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## Récapitulatif des congés des personnels ATS

Récapitulatif des congés - Personnel ATSS - 2020	2017-2018	2018 - 2019	2019 - 2020	National
Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire	60 686	63 899	54 059	0
Nb de congés pris pendant l'année scolaire	5 599	5 650	4 180	0
Nombre de personnes dans l'académie	3 580	3 541	3 441	0
Nombre de personnes ayant pris au moins un congé pendant l'année scolaire	1 740	1 724	1 443	0
Nombre de personnes n'ayant pris aucun congé	1 840	1 817	1 998	0
Durée des congés par personne	17,0	18,0	15,7	16,8
Durée moyenne des congés par personne ayant pris au moins un congé	34,9	37,1	37,5	39,1
Nombre moyen de congés pris	1,6	1,6	1,2	1,2
Nombre moyen de congés par personne ayant pris au moins un congé	3,2	3,3	2,9	2,8
Taux d'absence (Nb jours de congés pris pendant l'année scolaire/(Nombre de personnes dans l'académie*365) *100	4,6%	4,9%	4,3%	4,6%

## PARTIE 3 : LA FORMATION CONTINUE

Les chiffres sur la formation proviennent pour le premier degré des données issues de BO-BI PIAD et ont été fournies par les services des DSDEN. Pour le second degré, les données ont été fournies par la DAFPEN, la DEC2 et la DPAE.

### 3-1 Le premier degré

En 2020, les demandes de formation des personnels du premier degré reçoivent un taux de satisfaction de 91,06%.

Les types de formation les plus attractifs sont, en ordre décroissant : Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles avec 39356 candidats inscrits, Adaptation à l'évolution prévisible des métiers (11407 inscriptions), Formation professionnelle statutaire (5967 inscriptions)

Effectifs selon les publics concernés :

1er degré 2019-2020	candidats inscrits		candidats retenus		stagiaires présents		stagiaires assidus	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
<b>Enseignant en école</b>	53 707	90,22%	48 594	89,65%	25 626	92,71%	19 421	92,13%
<b>Enseignant en Segpa</b>	39	0,07%	35	0,06%	19	0,07%	14	0,07%
<b>Maître formateur</b>	2 524	4,24%	2 460	4,54%	690	2,50%	593	2,81%
<b>Conseiller pédagogique</b>	211	0,35%	178	0,33%	43	0,16%	26	0,12%
<b>Formateur animateur Tice</b>	27	0,05%	27	0,05%	26	0,09%	11	0,05%

## SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

<b>Tuteur</b>	5	0,01%	5	0,01%	5	0,02%	4	0,02%
<b>Personnel de l'ASH</b>	836	1,40%	835	1,54%	447	1,62%	381	1,81%
<b>Psychologue scolaire, rééducateur</b>	185	0,31%	185	0,34%	76	0,27%	59	0,28%
<b>Directeur d'école</b>	700	1,18%	695	1,28%	374	1,35%	315	1,49%
<b>IEN 1er degré</b>								
<b>Inter catégoriel - Personnels du 1er et du 2nd degré</b>	126	0,21%	120	0,22%	55	0,20%	55	0,26%
<b>Autres publics</b>	1 166	1,96%	1 069	1,97%	281	1,02%	200	0,95%
<b>Total</b>	<b>59 526</b>	<b>100,00%</b>	<b>54 203</b>	<b>100,00%</b>	<b>27 642</b>	<b>100,00%</b>	<b>21 079</b>	<b>100,00%</b>

### 3-2 Le second degré

<b>TOUT TYPE DE CANDIDATURES - 2nd degré - 2020</b>	<b>Cat A</b>	<b>Cat B</b>	<b>Cat C</b>	<b>ITRF A</b>	<b>ITRF B</b>	<b>ITRF C</b>	<b>Pers. direct</b>	<b>Pers. inspec.</b>	<b>PsyEN, CPE</b>	<b>Total</b>
<b>Effectif</b>	920	653	948	119	111	312	634	180	16534	<b>20411</b>
<b>personnes intéressées (inscrites)</b>	506	235	242	63	38	108	437	134	10982	<b>12745</b>
<b>personnes retenues</b>	467	231	235	63	37	108	430	134	10747	<b>12452</b>
<b>personnes convoquées</b>	415	228	234	63	31	65	397	134	10250	<b>11817</b>
<b>personnes présentes</b>	299	157	171	39	18	32	286	125	8600	<b>9727</b>
<b>Nb de jours moyen (personne retenue)</b>	4,78	4,51	3,66	4,61	3,77	4,59	7,46	11,65	4,24	<b>4,45</b>
<b>Volume de jours (personne retenue)</b>	2232,92	1041,53	860,21	290,13	139,58	495,99	3206,48	1561,61	45560,28	<b>55389</b>
<b>Nb de jours moyen (personne convoquée)</b>	3,84	3,86	3,59	4,31	3,57	4,47	5,55	8,35	3,79	<b>3,90</b>
<b>Volume de jours (personne convoquée)</b>	1592,81	879,41	841,06	271,58	110,58	290,29	2202,12	1118,52	38834,27	<b>46141</b>
<b>Nb de jours moyen (personne présente)</b>	2,59	2,70	2,19	2,72	1,84	1,65	3,99	4,43	2,57	<b>2,63</b>
<b>Volume de jours (personne présente)</b>	775,13	423,22	374,85	105,97	33,16	52,79	1141,33	554,23	22112,59	<b>25573</b>
<b>Nb jours offerts (potentiel)</b>	2,43	1,59	0,91	2,44	1,26	1,59	5,06	8,68	2,76	<b>2,71</b>
<b>Nb de jours mis en oeuvre (potentiel)</b>	1,73	1,35	0,89	2,28	1,00	0,93	3,47	6,21	2,35	<b>2,26</b>
<b>Nb jours de formation effective (potentiel)</b>	0,84	0,65	0,40	0,89	0,30	0,17	1,80	3,08	1,34	<b>1,25</b>

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## 3-3 Le congé de formation professionnelle

2020	Personnel direction	AAE	SAENES	ADJENES	ASSAE	CTSSAE	INFENES	Médecin	ITRF	AESH	Total
Congé formation	0	0	2	1	1	0	3	0	2	0	9

### 3.4 Concours session 2020

RECRUTEMENT - 2020	POSTES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	LISTE COMPLEMENTAIRE
<b>CONCOURS EXTERNES</b>					
Infirmier	6	194	75	6	8
SA commun classe normale	27 = 12 EN + 10 Int. + cult 2 + 3 aff. Soc.	704	324/317	27	25
Adjoint commun	19 = 18 EN et 1 agri	909	471	19	15
<b>CONCOURS INTERNES</b>					
SAENES classe supérieure	6	316	158	6	2
SA commun classe normale	7 = 5 int, 1 cult, 1 aff soc	316	150	7	4
<b>EXAMENS PROFESSIONNELS</b>					
SAENES classe exceptionnelle	11	52		11	3
SAENES classe supérieure	13	63	27	13	1

A noter que la DEC et la DPAE organisent des concours communs avec et pour d'autres administrations.

## PARTIE 4: LES ACTIVITES DU CONSEIL MOBILITE

### CARRIERE

Le conseil en ressources humaines, au sein du Pôle RH, a pour mission principale l'accompagnement individuel de l'ensemble des personnels de l'académie qui souhaitent obtenir une aide et une expertise en matière d'orientation, d'évolution et de mobilité professionnelle. Il participe également à la mise en œuvre de dispositifs institutionnels et à l'accompagnement des services, à la demande de la Direction des Ressources Humaines.

## L'aide au développement personnel et professionnel proposé par le service académique de GRH de proximité

Le service de ressources humaines de proximité est un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions. Le service est généralisé depuis la rentrée 2019. Il doit d'ici 2021 se densifier pour mettre en place cette offre de proximité et permettre la mise en place d'un l'accompagnement des personnels.

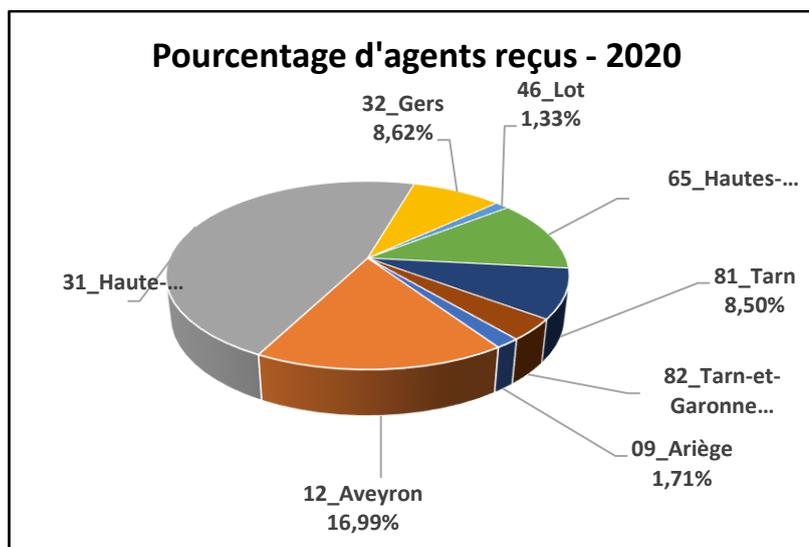
A la rentrée scolaire 2019, au-delà du réseau des conseillers ressources humaines de proximité déjà en place, ce sont quatre directeurs des ressources humaines de proximité qui ont été nommés depuis 2018.

Au plus proche des personnels au sein des écoles et établissements scolaires, **les DRH de proximité** ont pour principales missions de :

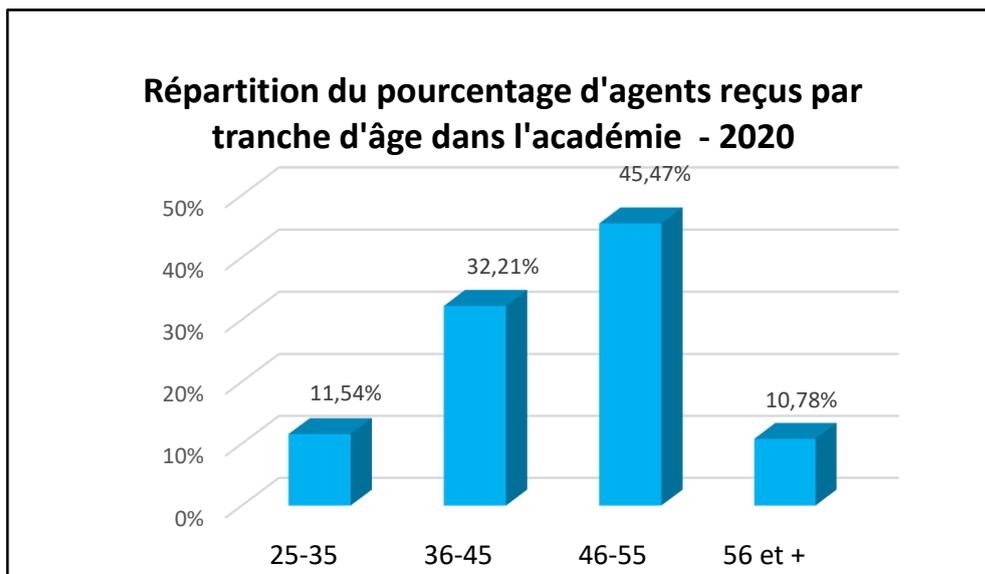
- Garantir l'accompagnement individuel des personnels qui le souhaitent en termes d'évolution professionnelle et de valorisation de leurs compétences pour la mise en œuvre d'un projet de mobilité et de carrière, en lien éventuel avec un projet de formation ;
- Offrir, en complément de l'action de leurs responsables hiérarchiques, un soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteintes à leur image ou à leur intégrité ;
- Assurer un appui aux encadrants (chefs d'établissement, inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription du premier degré, chefs de service...) sous forme d'aide et de conseil dans le domaine de la gestion managériale, l'accompagnement des collectifs de travail, la prévention et la résolution des conflits ;
- Interagir avec l'environnement institutionnel de l'éducation nationale et les bassins d'emplois locaux pour faciliter les mobilités entre les fonctions publiques et aider à la constitution de viviers de ressources contractuelles et de débouchés ;
- Assurer l'animation de réseau métier (secrétariat de direction, adjoint-gestionnaire, etc...) ;
- Contribuer au repérage des besoins de formation en lien avec les acteurs de terrain et académiques ;
- Concourir à la constitution d'un réseau d'employeurs locaux à l'échelle d'un ou plusieurs bassins d'emplois ;
- Assurer un lien avec les directions de gestion de personnels du rectorat et les services des Ressources Humaines départementaux, en vue d'accroître l'efficacité du remplacement dans le second degré et de mieux répondre aux problématiques individuelles des enseignants.

Au sein des DSDEN, **les CRH de proximité** répondent aux besoins formulés par les personnels : souhaits d'évolution professionnelle, accès aux prestations d'action sociale, difficultés ou atteintes par des tiers, etc..., et les accompagnent dans leurs démarches au plus près du lieu d'exercice de leurs missions.

Formés et outillés, les CRH de proximité et académiques, apportent des réponses aux agents en matière de gestion RH et parcours professionnel et ont pour principales missions d'aider au développement professionnel par l'accompagnement individualisé des personnels dans leurs projets de mobilité, de formation et de carrière mais aussi par la détection et le suivi des potentiels.



# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020



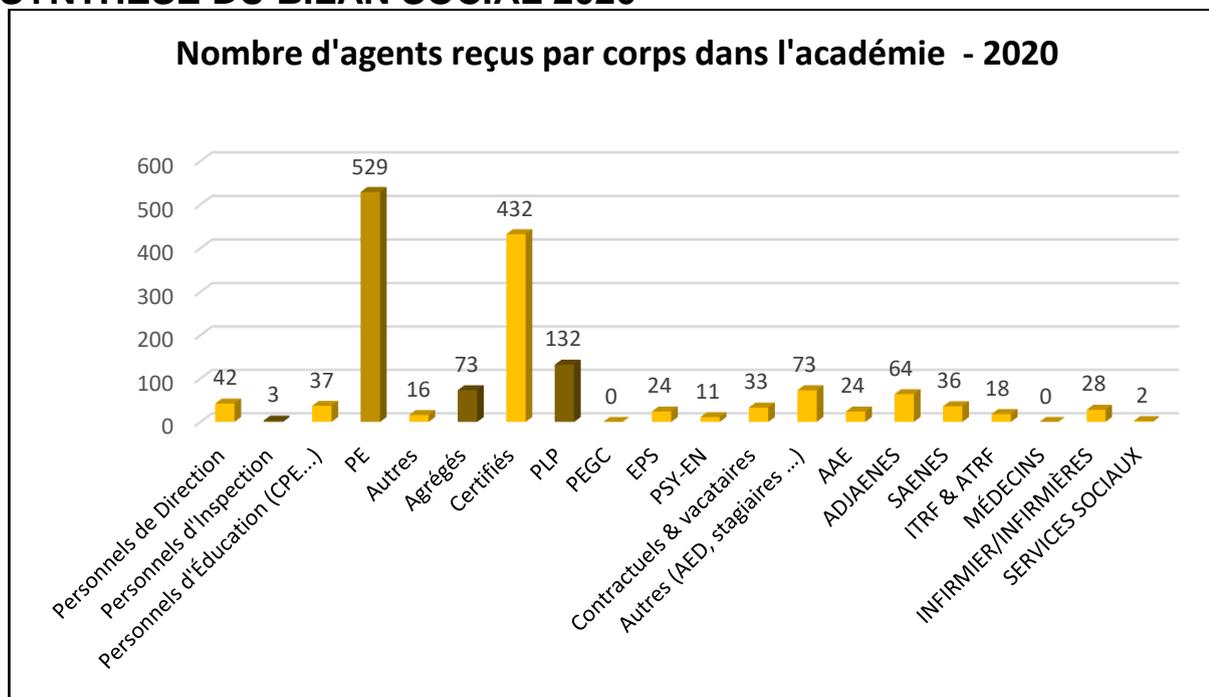
## Agents reçus en 2020 selon le sexe

Agents reçus selon le sexe - 2020	Nombre de femmes reçues	Nombre d'hommes reçus	Nombre total d'agents reçus
09 Ariège	24	3	27
12 Aveyron	213	55	268
31 Haute-Garonne	559	180	739
32 Gers	113	23	136
46 Lot	14	7	14
65 Hautes-Pyrénées	131	63	194
81 Tarn	112	22	134
82 Tarn-et-Garonne	49	9	58
<b>Total général</b>	<b>1215</b>	<b>362</b>	<b>1577</b>
<b>% total d'agents reçus par sexe dans l'académie</b>	<b>77,05%</b>	<b>22,95%</b>	<b>100%</b>

## Agents reçus en 2020 selon le motif

MOTIFS - 2020	9	12	31	32	46	65	81	82	Total	%
Accompagnement	4	25	182	21	10	52	37	13	344	21,81%
Développement pro via DIF	0	11	27	17	0	17	11	0	83	5,26%
Difficultés professionnelles	0	64	68	29	0	29	4	3	197	12,49%
Fin de carrière	0	37	36	6	0	11	4	2	96	6,09%
Panel mobilité	21	31	153	9	6	27	36	20	303	19,21%
Raisons médicales	1	15	48	10	0	17	16	5	112	7,10%
Transition pro EN	0	58	137	15	2	17	9	15	253	16,04%
Transition pro hors EN	1	27	88	29	3	24	17	0	189	11,98%
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>268</b>	<b>739</b>	<b>136</b>	<b>21</b>	<b>194</b>	<b>134</b>	<b>58</b>	<b>1577</b>	<b>100 %</b>

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020



## PARTIE 5 : SANTE AU TRAVAIL ET ACCIDENTS DE TRAVAIL

### 5-1 Service de Santé au travail

Depuis le décret 2020-647 du 27 mai 2020 concernant l'exercice de la médecine de prévention dans la Fonction Publique, le terme de médecin de prévention est remplacé par Médecin du travail. Est mise en avant également dans ce décret la notion d'équipe pluridisciplinaire.

Le Service de Santé au Travail de l'académie est composé de 3 médecins du travail (2,1 ETP), d'une psychologue du travail et de 2 secrétaires (2 ETP).

<b>Les consultations</b> <i>(Articles 23 à 28-2 du décret 82-453 modifié par le décret 2020-647, article 18 du décret 86-442)</i>		
<b>Les visites médicales</b>		
1	Nombre de visites médicales concernant des enseignants du premier degré	217
2	Nombre de visites médicales concernant des enseignants du second degré	480
4	Nombre de visites médicales concernant des personnels administratifs, d'éducation, de la santé et sociaux, et autres	199
5	Nombre total de visites médicales réalisées	896
6	Nombre total d'agents concernés	877
<b>Le nombre total des visites médicales classées par l'origine des demandes</b>		
1	Nombre de visites médicales réalisées à la demande de l'agent <i>(Art 24.2 décret 82-453 modifié par le décret 2020-647)</i>	648
2	Nombre de visites médicales réalisées à la demande de l'administration <i>(Art 24, 24.1, et 24.3 du décret 82-453 modifié par le décret 2020-647)</i>	79
3	Nombre de visites médicales réalisées à la demande du Référent Handicap <i>(Art 24 du décret 82-453 modifié par le décret 2020-647)</i>	98
4	Nombre de visites médicales réalisées à la demande des médecins du travail	71

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

Les entretiens infirmiers		
1	Nombre total d'entretiens infirmiers réalisés	0
Visites d'Information et de Prévention Quinquennales (article 24.1 du décret 82-453 modifié par le décret 2020-647 )		
1	Nombre total de visites réalisées dans le cadre de la surveillance médicale quinquennale	0
Visites au titre de la surveillance médicale particulière (article 24 du décret 82-453 modifié par le décret 2020-647 )		
1	Nombre total de visites réalisées dans le cadre de la surveillance médicale particulière	789
2	dont nombre de visites réalisées au titre de l'exposition à un risque professionnel hors RPS	70
Visites au titre des risques psycho sociaux		
1	Nombre de visites au titre d'une souffrance au travail	148
2	Nombre de visites dans le cadre d'une alerte suicidaire	3
4	Nombre d'agents adressés à la psychologue du travail	63
Consultations Psychologue du travail		
1	Nombre de visites à la demande de la médecine de prévention	58
2	Nombre de visites à la demande de l'agent	90
3	Nombre de visites à la demande des différents services (RH/SAMIS/DPE/IEN..)	47
4	Nombre total de visites	195

## 5.2 Service du médecin conseiller technique du recteur

Missions à la demande de la DRH - 2020 - Médecin Conseiller technique du Recteur adjointe			
	Personnels ayant bénéficié d'une consultation médicale	Cas étudiés uniquement sur dossier	Total
Allègements de service	11	71	82
Recours ADS	2		2
Difficultés médico Professionnelles (DMP)	502		502
Personnels à Besoins Particuliers PBP 1er degré		4	4
Personnels à Besoins Particuliers PBP 2nd degré		12	12
Personnels à Besoins Particuliers PBP personnels administratifs	0		0
Postes adaptés PACD/PALD premier degré	99		99
Postes adaptés PACD/PALD Second degré	80		80
Mouvement enseignants inter académique Second degré	3	48	51
Mouvement enseignants inter départemental/ complémentaire premier degré	1	18	19

## SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

Mouvement enseignants intra Second degré		262	262
Mouvement enseignants intra départemental premier degré		177	177
Etude des Recours Mouvement Enseignants	1	11	12
Avis demandes d'affectations dérogatoires	12	36	48
Avis mutations personnels administratifs		0	0
Avis temps partiels sur autorisation pour raisons de santé premier degré		273	273
Avis temps partiels sur autorisation pour raisons de santé second degré	11	151	162
Avis temps partiels sur autorisation pour raisons de santé administratif			0
Mise à disposition suite à un signalement	1	7	8
Saisine CMD		28	28
Etude de cas après avis sapsiteur	0		0
Etude de cas après avis de médecin agréé (contrôles arrêts maladie, aptitude aux fonctions)		17	17
Demandes de consultation de dossiers		3	3
Assistance expertise	3		3
Activité de conseil/orientations aux agents/ services GRH/médecins/extérieurs		251	348
Handicap et CNED	38		38
<b>TOTAL</b>	<b>764</b>	<b>1369</b>	<b>2133</b>
<i>Entretiens ou réunions ou commissions avec les services administratifs RH DPE, DPAAE, Correspondants Handicap Académique, Médecins de prévention Assistantes sociales du Personnel les conseillers Ressources humaines DRH de proximité et les représentants des personnels</i>			12

### 5.3 Accident du travail et maladie professionnelle

Le taux d'absence académique pour accident du travail et maladie professionnelle était de 0,14 en 2018-2019, il est de 0,14 en 2019-2020.

Le nombre d'absences pour accident de travail ou de service et maladie professionnelle est passé de 981 l'année scolaire précédente, à 780 cette année. Le nombre d'agents concernés est passé de 560 en 2018-2019 à 399 en 2019-2020. La durée moyenne des absences est passée de 23 jours en 2018-2019 à 29 jours en 2019-2020.

Le poids du nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle ou accident de travail passe de 3,18% en 2018-2019 (3,27% pour le national) à 3,34% en 2019-2020 (3,04% pour le national).

Le taux d'absence pour accident du travail, ou maladie professionnelle le plus élevé concerne la fonction 'Psychologue de l'Education Nationale' alors que les taux les plus faibles concernent en premier lieu les personnels ayant la fonction 'Pilotage et animation pédagogique' puis 'réadaptation' et la fonction 'Ass ou Dir délégué aux formations professionnelles et technologiques'.

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## Détail des absences pour accident de travail et maladie professionnelle :

Motif de l'absence - entre le 01/09/2019 et le 31/08/2020	Dép	Nombre total d'individus	Durée absences	Durée moyenne	Nb absences	Nb agents absents	Taux d'absence
<b>CONGE ACCIDENT DU TRAVAIL, DE SERVICE, MALADIE PROFESSIONNELLE</b>	009	2566	1676	38	44	20	0,18
	012	3289	950	27	35	20	0,08
	031	21760	9919	25	397	212	0,12
	032	2751	482	19	26	18	0,05
	046	2473	1076	34	32	20	0,12
	065	3319	1884	32	59	23	0,16
	081	5323	4784	46	104	46	0,25
	082	3967	1907	23	83	40	0,13
	<b>Total académie</b>	<b>45448</b>	<b>22678</b>	<b>29</b>	<b>780</b>	<b>399</b>	<b>0,14</b>
<b>CONGE ACCIDENT SERVICE/TRAJET</b>	081	5323	64	64	1	1	0,00
	<b>Total académie</b>	<b>45448</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>

## Poids des absences pour maladie professionnelle et accident du travail parmi l'ensemble des absences, taux académique et par département :

Poids des absences - 2020	009	012	031	032	046	065	081	082	Académie	France
<b>Poids du nb jours d'absence</b>	4,02%	2,00%	3,15%	1,12%	2,72%	4,30%	5,62%	2,99%	<b>3,34%</b>	3,04%
<b>Poids du nb absences</b>	0,94%	0,58%	1,11%	0,56%	0,76%	1,01%	1,07%	0,97%	<b>0,98%</b>	0,90%
<b>Poids du nb agents absents</b>	1,36%	0,98%	1,72%	1,11%	1,44%	1,18%	1,48%	1,62%	<b>1,51%</b>	1,38%

## **PARTIE 6: Le service social en faveur des personnels et l'action sociale**

### **6.1 Le service social en faveur des personnels**

En référence à la circulaire de missions n° 91-248 du 11 septembre 1991, le service social en faveur des personnels de l'Éducation Nationale accompagne l'ensemble des personnels enseignants ou non enseignants des établissements publics ou privés sous contrat, qu'ils soient en activité, en congé, ou à la retraite.

Dans ce rôle d'accompagnement, il conjugue réflexion, étude, conseil et action, et, de par les missions qui lui sont confiées, contribue à trouver les points de convergence entre les aspirations des personnels et les exigences de fonctionnement de l'institution.

Ce service spécialisé du travail, soumis au secret professionnel intervient avec l'accord des intéressés, dans le respect des règles déontologiques.

Il mène des actions, situées à l'interface entre vie professionnelle et vie privée, qui visent à faciliter l'intégration, le maintien à l'emploi des personnels en difficulté.

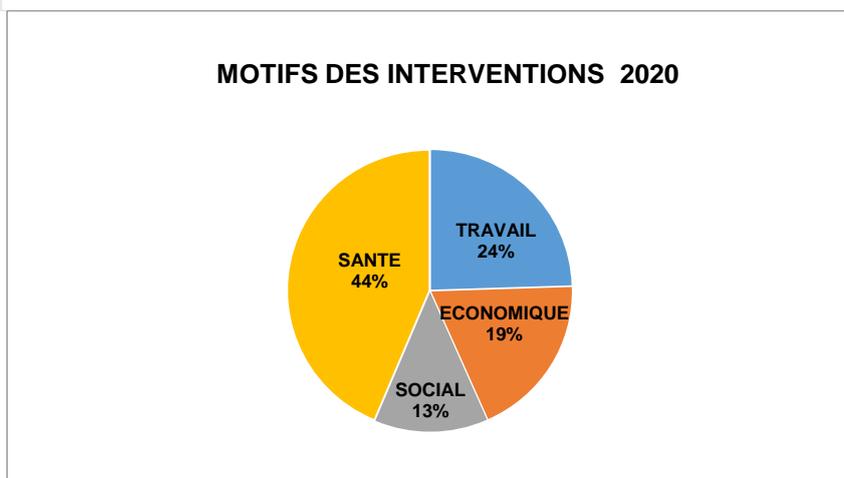
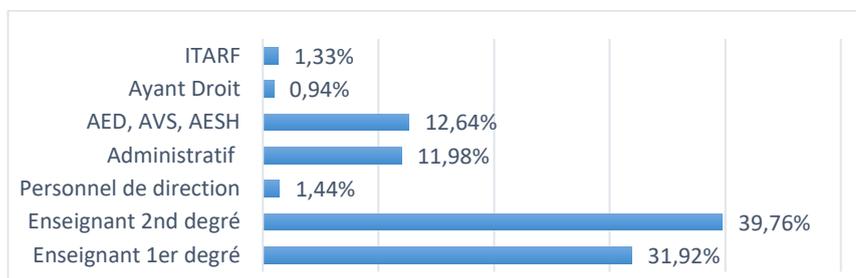
Qu'elles se situent au niveau de la prise en charge individuelle, ou qu'elles relèvent d'un niveau plus institutionnel, ces actions s'inscrivent dans la perspective d'amélioration de la gestion des ressources humaines.

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

Le service social en faveur des personnels de l'académie de Toulouse comprend onze assistantes de service social : quatre interviennent auprès des personnels de la Haute-Garonne et sont implantées géographiquement au Rectorat et sept assistantes de service social sont affectées dans les sept autres DSDEN de l'académie.

Le SSP enregistre 1 847 rendez-vous ou entretiens téléphoniques.

La majorité des personnels reçus sont :



## 6.2 L'action sociale de l'académie de Toulouse en chiffres

Les prestations d'action sociale 2020	Dépenses			Nombre de bénéficiaires/dossiers		
	BOP 214	BOP 139	BOP 150	BOP 214	BOP 139	BOP 150
<b>PIM Prestations inter ministérielles :</b>	<b>685 958</b>	<b>35 787</b>	<b>1 979</b>	<b>476</b>	<b>27</b>	<b>1</b>
AEH Allocation aux parents d'enfants handicapés Enfants	684 125	35 452	1 979	437	22	1
Aide aux vacances Séjours	1 833	335		39	5	
<b>ASIA Prestations d'action sociale d'initiative académique</b>	<b>29 801</b>	<b>1 900</b>				
<b>Environnement professionnel :</b>	<b>474</b>			<b>44</b>		
Prise en charge des contraintes particulières liées à la fonction d'AESH I pour la restauration	421			15		
Aide aux personnels de catégorie B et C se déplaçant pour préparer des concours et examens professionnels	53			29		
<b>Vacances, culture et loisirs :</b>	<b>7 590</b>	<b>480</b>		<b>253</b>	<b>12</b>	
Aide aux activités culturelles et sportives	7 590	360		253	12	
<b>Aide à l'enfance et aux études :</b>	<b>21 737</b>	<b>1 420</b>		<b>74</b>		
Aide au logement étudiant	19 670	1 420		63	4	
Aide à la garde d'enfants de moins de trois ans AED	2 067			11		
<b>AIDES EXCEPTIONNELLES accordées en Commissions départementales CDAS :</b>	<b>224 200</b>	<b>5 580</b>		<b>283 dossiers</b>	<b>9 dossiers</b>	
Secours						
Prêts	montant maximal : 3000 €			37 prêts accordés		
<b>RESTAURATION : subventions repas et fonctionnement</b>	<b>99 840</b>	<b>10 866</b>	<b>11 108</b>			
<b>SRIAS places en crèches</b>	<b>68</b>	dossiers suivis		<b>32</b>	bénéficiaires	

## PARTIE 7: LE DISCIPLINAIRE

La direction des affaires juridiques (DAJ) gère le contentieux ouvert pour l'essentiel par les usagers et les personnels devant les tribunaux administratifs et devant les cours administratives d'appel. La gestion des contentieux liés à la responsabilité de l'Etat devant les juridictions judiciaires ou encore des contentieux liés à la surveillance des élèves, fondé sur l'article L911-4 du code de l'éducation sont assurées par la DAJ.

La DAJ est le conseil juridique, au service des intérêts de l'Etat.

La DAJ gère le dispositif de protection des agents publics relevant des services de l'Éducation nationale.

La DAJ gère les recours contre les sanctions des élèves prises en conseil de discipline des EPLE.

La DAJ a également en charge la gestion des procédures disciplinaires engagées contre les personnels et participe au pilotage des procédures disciplinaires initiées par les Directeurs académiques ou les Chefs d'établissements.

En 2020, dans le cadre du volet disciplinaire lié aux agents qui relève de la gestion directe du recteur d'académie, 6 dossiers ont abouti à des sanctions (l'an dernier, ce volume était de 9).

Ce volume ne tient pas compte des procédures de licenciement pour insuffisance professionnelle (2 licenciements) et des licenciements fondés sur l'article L911-5 du code de l'éducation (1 licenciement). Il ne tient pas compte des dossiers des dossiers pour lesquels les services académiques accompagnent les établissements, notamment par la convocation de la commission consultative paritaire académique compétente pour les personnels AED et AESH.

### 7-1 Les fautes et leurs sanctions

Les 6 cas ci-après concernent des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation, des agents non-titulaires de droit public, et des personnels ATSS employés ou gérés par le recteur d'académie (certains personnels sont en effet affectés en établissement d'enseignement supérieur).

Sanction prononcée	Nombre en 2019	Nombre en 2020
Avertissement	2	0
Blâme	5	1
Exclusion temporaire maximale de 3 jours		1
Abaissement échelon	1	0
Déplacement d'office	1	1
Exclusion temporaire de 4 à 15 jours	0	1
Exclusion temporaire de 16 jours à 2 ans	0	0
Licenciement (agent contractuel)	0	1
Révocation	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>6</b>

## PARTIE 8: LA RETRAITE

### 8.1 Retraites second degré & supérieur, personnels DIE et personnels IATSS

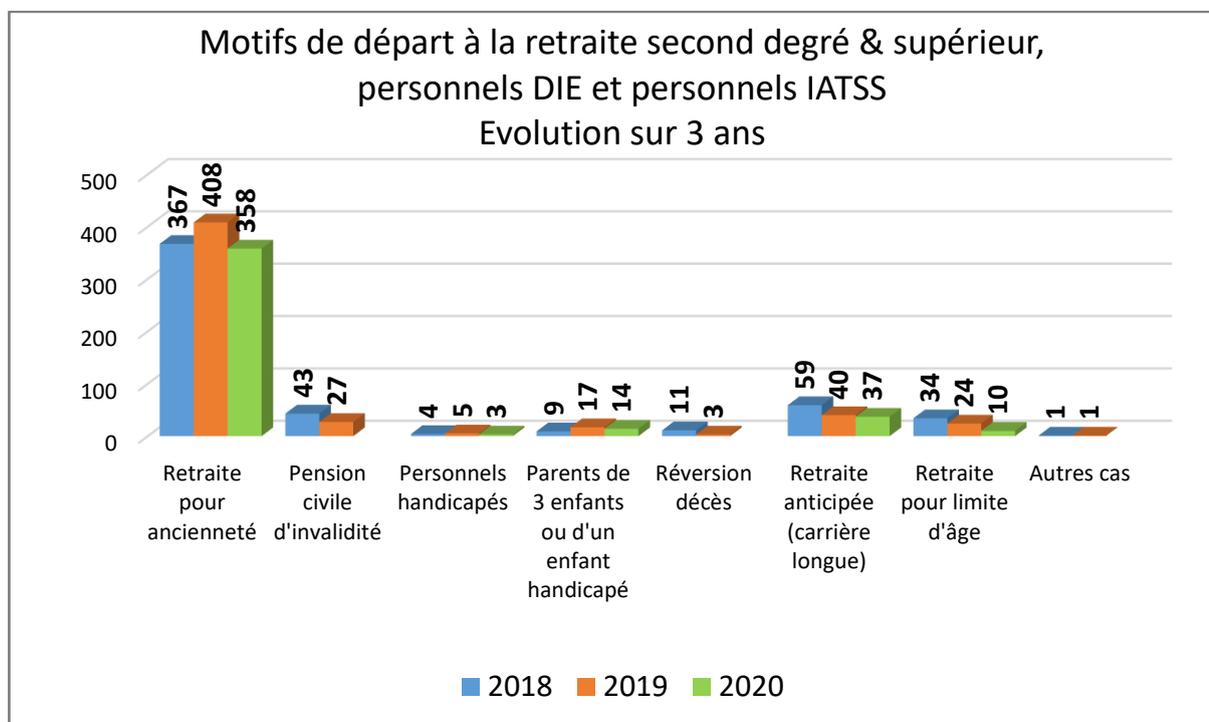
Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, 422 agents issus du second degré et supérieur, des personnels DIE et des personnels IATSS ont pris leur retraite : 296 enseignants (PSY-EN inclus), 25 personnels de direction et d'inspection, 13 personnels d'éducation et 88 IATSS.

Cette année voit une diminution de 19,6% des départs à la retraite par rapport à l'exercice précédent.

#### 8-1-1 Répartition des départs à la retraite selon les motifs

En 2020, le motif de départ en retraite pour 'ancienneté' représente 84,8% des départs. Il est en augmentation de 7,1 points par rapport à 2019 (77,7%).

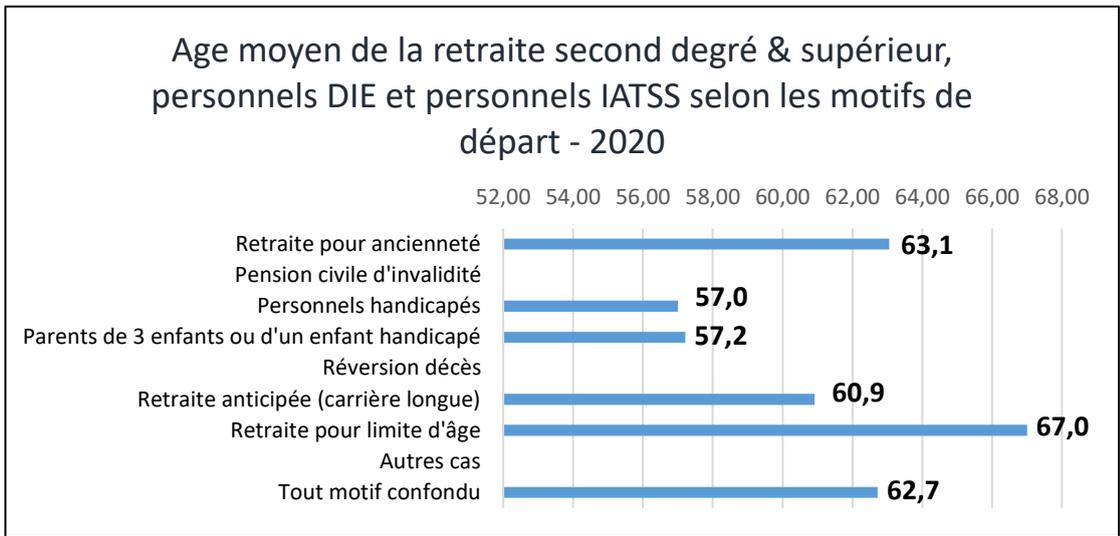
Les départs en retraite pour 'retraite anticipée' augmentent de 1,2 points (7,6% en 2019) et les départs en retraite pour 'limite d'âge' diminuent de 2,2 points (4,6% en 2019).



#### 8-1-2 Age moyen de la retraite (personnels second degré & supérieur, personnels DIE et personnels IATSS)

L'âge de départ moyen s'élève à 62 ans et 9 mois.

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

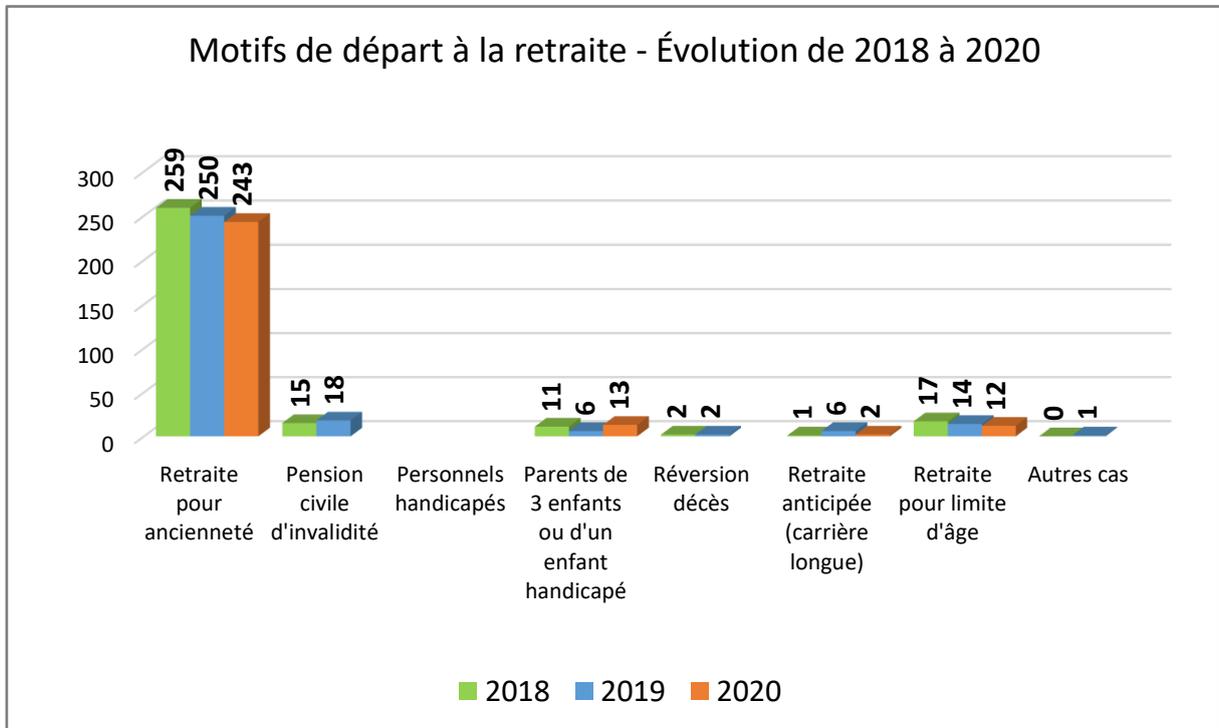


## 8-1 Retraites premier degré

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, 270 agents (196 femmes et 74 hommes) issus du premier degré ont pris leur retraite.

### • 8-2-1 Répartition des départs à la retraite selon les motifs

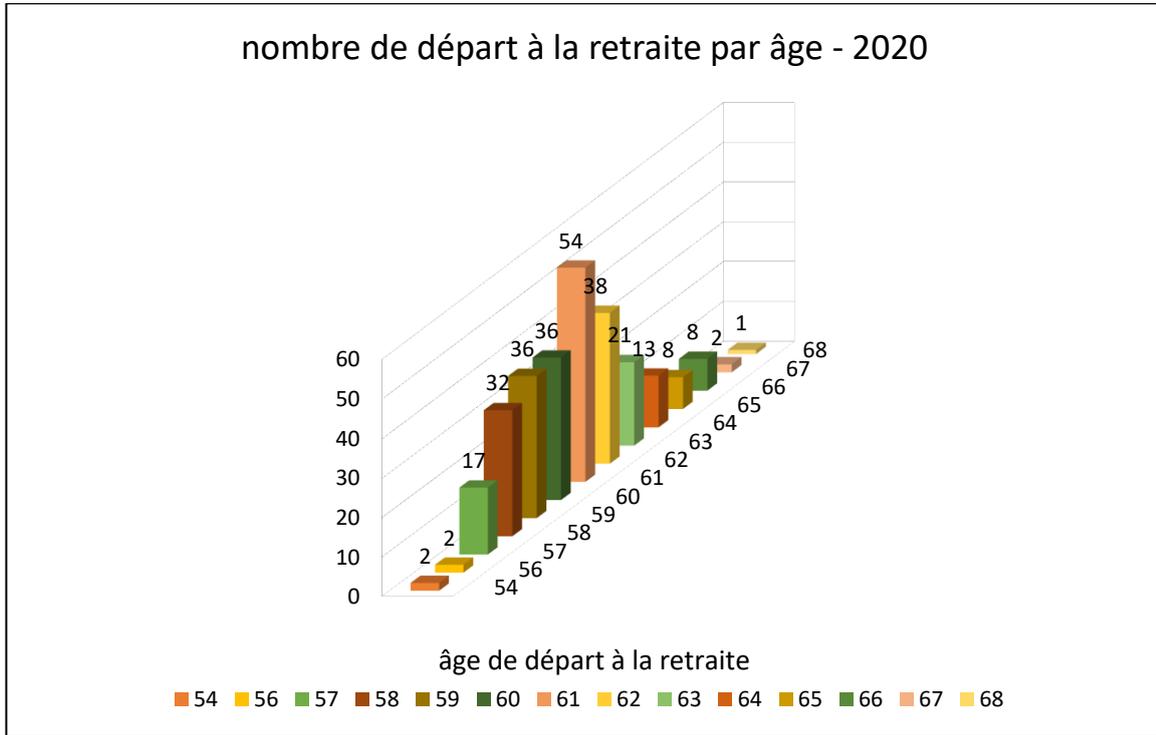
En 2020, le pourcentage de départ en retraite pour 'ancienneté' est en augmentation par rapport à l'an dernier (84,2% en 2019). Les départs en retraite pour 'retraite anticipée' représentent une part moins importante cette année (2% en 2019), alors que les départs pour 'limite d'âge' représentent une part moins importante (4,7 en 2019).



# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## 8-2-2 Age moyen de la retraite (personnels du premier degré)

En 2020, l'âge moyen de départ en retraite s'élève à 60 ans et 8 mois (60 ans en 2019, 59 ans et 8 mois en 2018 et 59 ans en 2017).



## PARTIE 9: RECRUTEMENTS ET PROMOTIONS

Les chiffres sur les modes d'accès au grade proviennent des données issues des SIRH de l'académie :

- EPP pour les enseignants du second degré public,
- AGAPE pour les enseignants du premier degré public,
- AGORA pour les personnels ATSS.
- SIRHEN pour les personnels d'inspection et de direction

(Source : application BSA avec Ref Nat)

Le mode d'accès aux différents corps détaille l'effectif présent dans les bases au 1er décembre 2020, associé à l'âge moyen.

\* : secret statistique (inférieur ou égal à 5)

**Mode d'accès au grade des personnels :**

### 9.1 Les personnels de Direction, d'Inspection, d'Education et d'Orientation en 2020

PERSONNEL DE DIRECTION ET D'INSPECTION - CORPS - 2020	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
PERS DIRE ETAB ENSE FORM	S/total du corps	PERS DIRE ETAB ENSE FORM	580	52
INSPECT. EDUC. NAT.	S/total du corps	INSPECT. EDUC. NAT.	94	54
PROFESSEURS DES ECOLES EDUC NAT	S/total du corps	PROFESSEURS DES ECOLES EDUC NAT	32	51
INSPECT ACAD-INSPECT PEDAGO REG	S/total du corps	INSPECT ACAD-INSPECT PEDAGO REG	52	52
<b>TOTAL</b>			<b>758</b>	<b>52</b>

PERSONNEL D'EDUCATION ET D'ORIENTATION - CORPS - 2020	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
PSYC EDUC NATI	S/total du corps	PSYC EDUC NATI	290	51
AC2D	S/total du corps	AC2D	146	37
MAÎTRE AUXILIAIRE	S/total du corps	MAÎTRE AUXILIAIRE	1	*
PROFESSEURS CERTIFIES EDUC NAT	S/total du corps	PROFESSEURS CERTIFIES EDUC NAT	1	*
CONSEILLERS EDUCATION PX	S/total du corps	CONSEILLERS PX EDUCATION	534	47
<b>TOTAL</b>			<b>972</b>	<b>47</b>

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## 9.2 Les personnels du premier degré en 2020

Personnel 1er degré - Corps - 2020	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
<b>CONTR BOE</b>	S/total du corps	CONTR BOE	1	*
<b>INSTITUTEURS FPE MAYOTTE EDUC NAT</b>	S/total du corps	INSTITUTEURS FPE MAYOTTE EDUC NAT	2	*
<b>AC1D</b>	S/total du corps	AC1D	97	33
<b>ASSISTANT D'ÉDUCATION</b>	S/total du corps	ASSISTANT D'ÉDUCATION	27	31
<b>INSTITUTEURS EDUC NAT</b>	S/total du corps	INSTITUTEURS EDUC NAT	22	55
<b>PROFESSEURS DES ECOLES EDUC NAT</b>	S/total du corps	PROFESSEURS DES ECOLES EDUC NAT	14025	44
<b>AESH</b>	S/total du corps	AESH	4620	45
<b>TOTAL 1<sup>ER</sup> DEGRE</b>			<b>18794</b>	<b>44</b>

## 9.3 Les personnels du second degré en 2020

Personnel 2nd degré - Corps - 2020	Grade	MODE ACCES GRADE (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
<b>DIRE ACAD ADJO SERV EDUC NATI</b>	S/total du corps	DIRE ACAD ADJO SERV EDUC NATI	1	*
<b>CONTR BOE</b>	S/total du corps	CONTR BOE	1	*
<b>AC1D</b>	S/total du corps	AC1D	36	38
<b>AC2D</b>	S/total du corps	AC2D	1396	40
<b>ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT EDUC NAT</b>	S/total du corps	ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT EDUC NAT	1	*
<b>ASSISTANT D'ÉDUCATION</b>	S/total du corps	ASSISTANT D'ÉDUCATION	3068	29
<b>MAÎTRE AUXILIAIRE</b>	S/total du corps	MAÎTRE AUXILIAIRE	33	56
<b>PROFESSEURS DE CHAIRES SUP EDUC NAT</b>	S/total du corps	PROFESSEURS DE CHAIRES SUP EDUC NAT	104	53
<b>PROFESSEURS LYCEE PRO EDUC NAT</b>	S/total du corps	PROFESSEURS LYCEE PRO EDUC NAT	2489	48
<b>PROFESSEURS EPS EDUC NAT</b>	S/total du corps	PROFESSEURS EPS EDUC NAT	1109	46
<b>PROFESSEURS DES ECOLES EDUC NAT</b>	S/total du corps	PROFESSEURS DES ECOLES EDUC NAT	380	45
<b>PROFESSEURS CERTIFIES EDUC NAT</b>	S/total du corps	PROFESSEURS CERTIFIES EDUC NAT	9826	46
<b>PROFESSEURS AGREGES EDUC NAT</b>	S/total du corps	PROFESSEURS AGREGES EDUC NAT	2255	47
<b>CONSEILLERS PX EDUCATION</b>	S/total du corps	CONSEILLERS PX EDUCATION	7	49
<b>CHARGES D'ENSEIGNEMENT EPS EDUC NAT</b>	S/total du corps	CHARGES D'ENSEIGNEMENT EPS EDUC NAT	25	60
<b>C ASS ETRA</b>	S/total du corps	C ASS ETRA	154	24
<b>PROF.CONTR</b>	S/total du corps	PROF.CONTR	62	46
<b>ASS LV</b>	S/total du corps	ASS LV	14	36
<b>AESH</b>	S/total du corps	AESH	2641	46
<b>VACATAIRE</b>	S/total du corps	VACATAIRE	10	42
<b>TOTAL 2<sup>ND</sup> DEGRE</b>			<b>23629</b>	<b>43</b>

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## 9.4 Les ATSS en 2020

### 9.4.1 Filière administrative

ATSS - Filière administrative - 2020	Grade	Mode accès Grade (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
DIRE ACAD SERV EDUC NATI	S/total du corps	DIRE ACAD SERV EDUC NATI	1	*
CONS RECT VICE RECT	S/total du corps	CONS RECT VICE RECT	1	*
SECR GENE DIRE SERV DEPA EN VICE RECT	S/total du corps	SECR GENE DIRE SERV DEPA EN VICE RECT	8	53
SECR GENE ACAD	S/total du corps	SECR GENE ACAD	1	*
ADJOINT SECR GENE ACAD	S/total du corps	ADJOINT SECR GENE ACAD	2	*
SECRETAIRE GENERAL D'EPSCP	S/total du corps	SECRETAIRE GENERAL D'EPSCP	2	*
ATTACHES ADM ETAT	S/total du corps	ATTACHES ADM ETAT	378	50
CONTRACT.	S/total du corps	CONTRACT.	366	43
CONTR BOE	S/total du corps	CONTR BOE	2	*
ADJENES	S/total du corps	ADJENES	948	51
SAENES 10	S/total du corps	SAENES 10	640	49
APPRENTI	S/total du corps	APPRENTI	6	22
PACTE	S/total du corps	PACTE	1	*
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>2364</b>	<b>49</b>

### 9.4.2 Filière médico-sociale

ATSS - Filière médico-sociale - 2020	Grade	Mode accès Grade (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
INFIRMIER(E) EN	S/total du corps	INFIRMIER(E) EN	3	*
CONS TECH SERV SOCI ADMI ETAT	S/total du corps	CONS TECH SERV SOCI ADMI ETAT	19	53
ASSI SERV SOCI ADMI ETAT	S/total du corps	ASSI SERV SOCI ADMI ETAT	117	46
INFIRMIERS EDUC NAT ENS SUP	S/total du corps	INFIRMIERS EDUC NAT ENS SUP	333	50
MEDECIN DE L' E.N. CONSEILLER TECHNIQUE	S/total du corps	MEDECIN DE L' E.N. CONSEILLER TECHNIQUE	6	60
MÉDECINS E.N.	S/total du corps	MÉDECINS E.N.	40	56
INFIR.CONT	S/total du corps	INFIR.CONT	43	42
A.SOC.CONT	S/total du corps	A.SOC.CONT	15	38
MED.CONTR.	S/total du corps	MED.CONTR.	14	53
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			<b>590</b>	<b>49</b>

# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## 9.4.3 Filière technique

ATSS - Filière technique - 2020	Grade	Mode accès Grade (Regroupements)	Nombre d'individus	Age moyen
TECHNICIENS RECH FORM ENS SUP	S/total du corps	TECHNICIENS RECH FORM ENS SUP	91	49
INGENIEURS DE RECHERCHE ENS SUP	S/total du corps	INGENIEURS DE RECHERCHE ENS SUP	30	52
ASSISTANTS INGENIEURS ENS SUP	S/total du corps	ASSISTANTS INGENIEURS ENS SUP	6	51
ADJOINTS TECH RECH FORM ENS SUP	S/total du corps	ADJOINTS TECH RECH FORM ENS SUP	262	49
INGENIEURS D'ETUDES ENS SUP	S/total du corps	INGENIEURS D'ETUDES ENS SUP	81	46
ATT. INSEE	S/total du corps	ATT. INSEE	1	*
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>471</b>	<b>48</b>

<b>TOTAL ATSS</b>		<b>3425</b>	<b>49</b>
-------------------	--	-------------	-----------

## PARTIE 10: REMUNERATIONS ET INDICES MOYENS

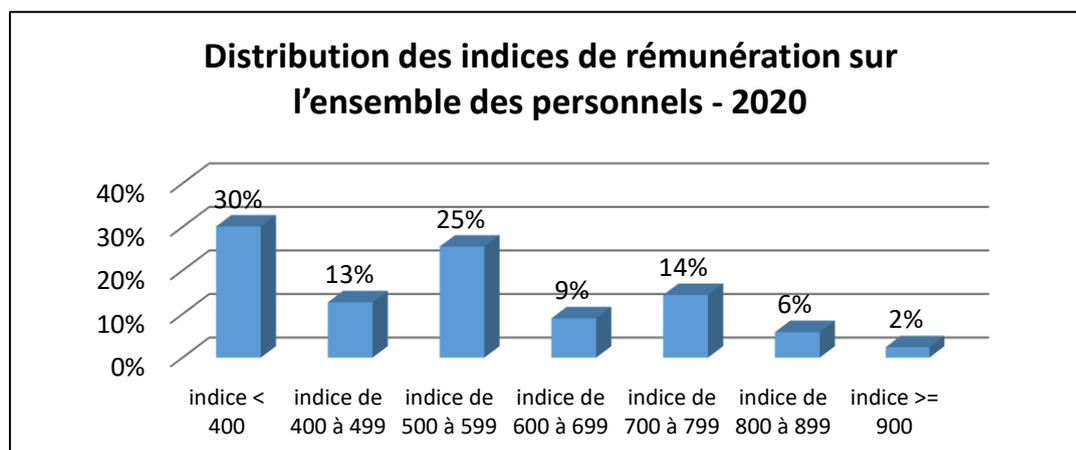
L'indice nouveau majoré (INM) sert au calcul de la rémunération principale brute annuelle, hors primes et indemnités, la nouvelle bonification indiciaire n'étant pas prise en compte.

Depuis le 1er février 2017 la valeur du point d'indice est de 4,69 euros ; la valeur annuelle du traitement correspondant à l'INM 100 est de 5 623,23.

### 10.1 Situation indiciaire par catégorie de personnel

En 2020 l'indice moyen de rémunération de l'ensemble des personnels de l'académie est de 579.

38% des agents ont un indice de rémunération situé entre 400 et 599 ; ils étaient 40% en 2019. La part des agents dont l'indice de rémunération est inférieur à 400 a augmenté de 10 points cette année (20,12% en 2019 contre 30,11% en 2020).



# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

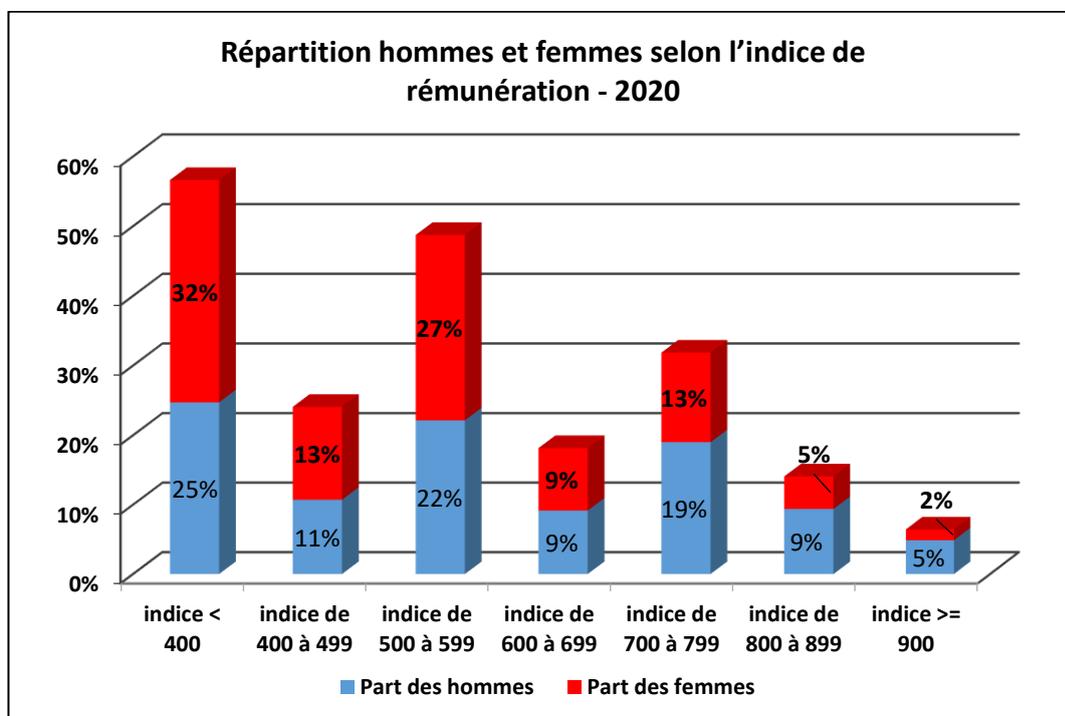
Le niveau de traitement dépend du statut et de l'ancienneté du personnel. Ainsi l'indice moyen le plus faible est celui du Personnel 1er degré Non Titulaire. Au niveau des corps, les indices moyens les plus élevés vs les indices les plus faibles, sont respectivement :

- IA-IPR vs Professeurs des écoles pour les personnels de direction et d'inspection,
- Psy EN vs AC2D pour les personnels d'éducation et d'orientation,
- Professeurs des écoles vs AESH pour les personnels du 1er degré,
- DAASEN vs Assistant d'éducation Grade Unique pour les personnels du 2nd degré,
- Conseiller Technique du Recteur Vice Rect Etablissement Vie Scolaire vs Apprenti pour les ATSS.

Indices moyens selon les catégories de personnel :

Catégories - 2020	Indice moyen	Traitement brut mensuel moyen	Age moyen
Personnel d'éducation et d'orientation - Titulaire	640	2 998,18€	49
Personnel d'éducation et d'orientation - Non Titulaire	371	1 736,94€	37
Personnel de direction et d'inspection - Titulaire	886	4 153,29€	52
Personnel 2nd degré - Titulaire	649	3 039,17€	46
Personnel 2nd degré - Non Titulaire	341	1 598,36€	37
Personnel 1er degré - Titulaire	590	2 764,2€	44
Personnel 1er degré - Non Titulaire	330	1 545,99€	45
ATSS - Titulaire	468	2 191,96€	50
ATSS - Non Titulaire	364	1 705,47€	42
ENSEMBLE	579	2 713,88€	44

## 10.2 Rémunération et sexe



# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

## 10.3 Coûts moyens en 2019

Programme 140 : Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré  
Programme 141 : Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré  
Programme 230 : Vie de l'élève  
Programme 214 : Soutien à la politique de l'éducation nationale

En 2020, pour chaque programme le coût moyen annuel chargé :  
-a augmenté de 1,91% pour le programme 140,  
-a augmenté de 1,24% pour le programme 141,  
-a augmenté de 1,17% pour le programme 230.  
-a augmenté de 1,34% pour le programme 214,  
Globalement, le coût moyen annuel chargé a augmenté de 1,44%.

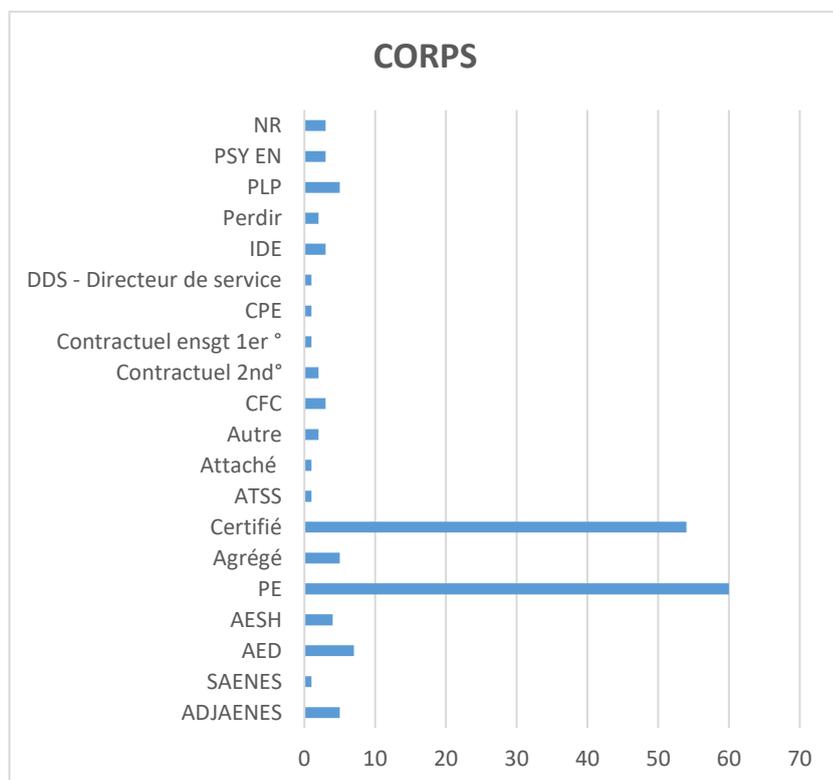
### Évolution des coûts moyens annuels chargés:

	2018	2019	2020
<b>BOP 140</b>	64 107	65 486	66 737
<b>BOP 141</b>	69 842	71 341	72 226
<b>BOP 230</b>	40 089	38 049	38 495
<b>BOP 214</b>	56 101	57 167	57 931

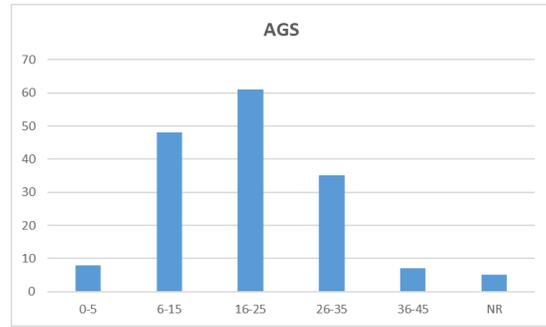
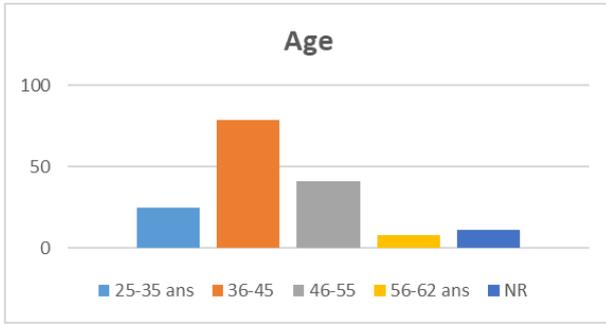
## PARTIE 11: COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Pour l'année scolaire 2019-2020, il y a eu 164 demandes de mobilisation du CPF.

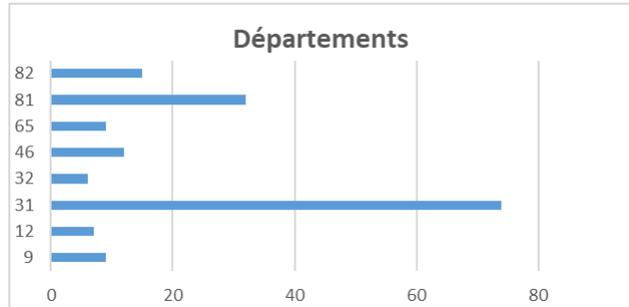
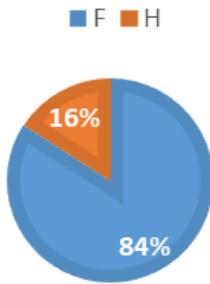
### 11.1 Répartition des demandes par corps / âge / AGS / genre/ département /



# SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

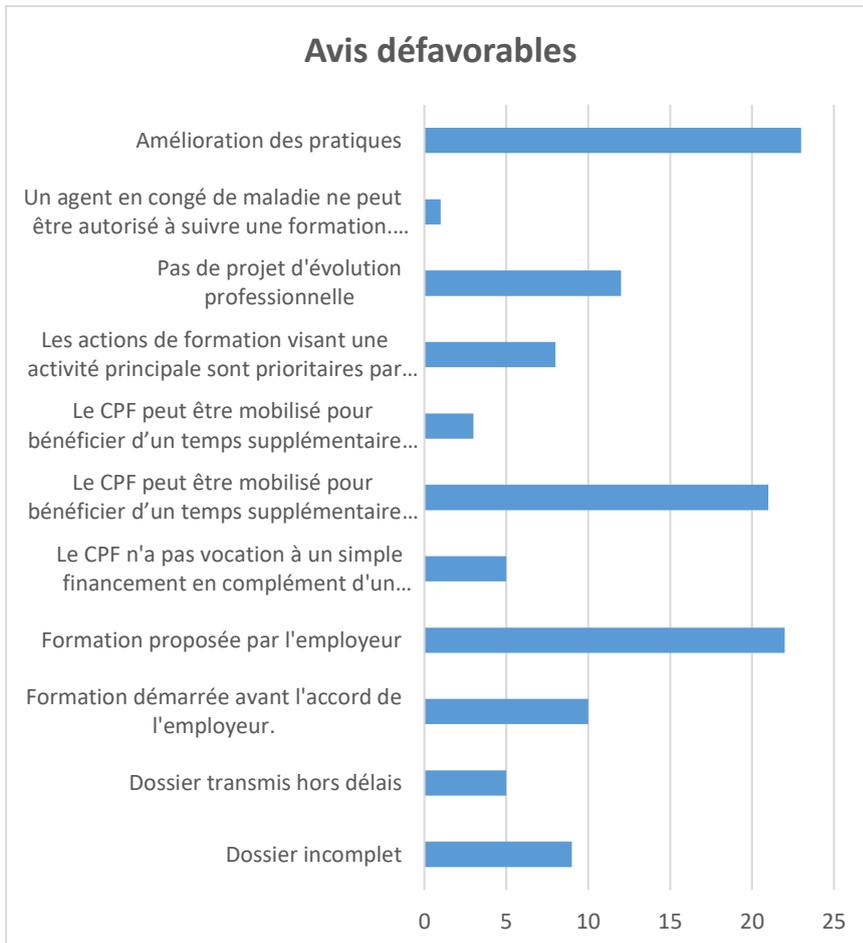


## GENRE



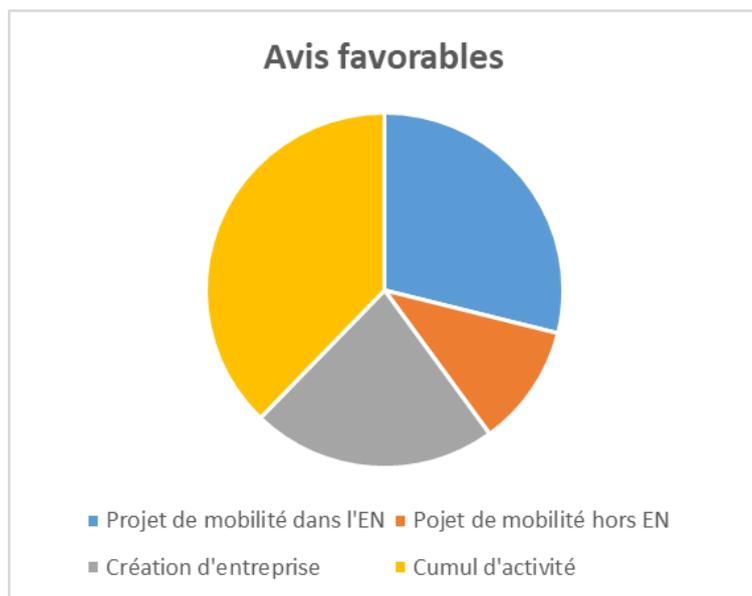
## 11.2 Après avis des commissions

Motifs Avis défavorables :



## SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

Motifs Avis favorables :



**Les avis en chiffres :**

Avis	
Favorable	45
Défavorable	119
<b>Total</b>	<b>164</b>

## SYNTHESE DU BILAN SOCIAL 2020

Directeur de la publication  
**Mostafa FOURAR,**  
Recteur de l'Académie de Toulouse,

Responsable de l'édition  
**Marianne BOUZIGUES,**  
Directrice de la communication

Réalisation  
**Yann COUEDIC,**  
Directeur des Ressources Humaines,  
**Jean-Pierre AVRIL,**  
Chargé de mission Décisionnel et statistiques Pôle RH  
**Muriel VERNAY,**  
Missions transversales Pôle RH

Avec le concours de  
la Direction du Budget et du Contrôle de Gestion,  
la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale (DAFPEN),  
la Direction Examens et Concours (DEC),  
la Direction des Affaires Juridiques (DAJ),  
le Service Administratif, Médical, Infirmier et Social (SAMIS),  
la Direction de l'Organisation Scolaire (DOS)  
le service Retraites,  
la division RH du rectorat et des DSDEN de l'académie,  
la Direction des personnels (DIPER, DDP, DPE, DPAE)